SEMAINE DU 20 AU 26 JANVIER 2021 - 1,30 €
N°2436

LA VIE ECONOMIQUE DU SUD-OUEST

LOT-ET-GARONNE
Fonroche Biogaz rejoint Total

DORDOGNE
Beynac toujours au pied du pont

THIERRY **PEREZ**
PDG de Valoregen

LOT-ET-GARONNE
VALOREGEN
UNIQUE EN FRANCE

© D.R.

RECYCLAGE VALOREGEN UNIQUE EN FRANCE

Valoregen qui va s'implanter au sein de l'EcoParc de Valorizon à Damazan, est une société française dont l'ambition est de devenir le premier recycleur de plastiques ayant une empreinte neutre en carbone. La mise en service de l'unité est prévue pour fin 2021. Un projet de l'ordre de 17,1 millions d'euros. Entretien avec Thierry Perez, fondateur et président de Valoregen.

Par Chantal BOSSY

La Vie Économique : Originaire d'Hagetmau dans les Landes, de formation ingénieur généraliste, vous avez commencé votre vie professionnelle en 1989. Durant votre carrière *, vous avez pu évoluer à différents postes à responsabilités dans différents secteurs d'activités comme : l'industrie papetière, le conseil, la gestion des déchets, le recyclage des plastiques, la gestion des déchets radioactifs (nucléaire). Pourquoi ce changement de vie à 50 ans, pour recommencer à 0 ?

Thierry Perez : « En 2018, alors que la problématique du recyclage des plastiques n'est pas encore au cœur des préoccupations de notre société, nous sommes interpellés par notre réseau du milieu de la plasturgie afin de nous réintéresser à la problématique du recyclage des plastiques souples. Cette idée va faire son chemin, et nous décidons la même année avec mon épouse de nous lancer dans l'aventure !

Notre première chance a été de proposer une solution en adéquation avec les préoccupations sociétale, environnementale et économique de 2019 sur le plastique. Pour nous, le deuxième facteur favorable a été cette crise sanitaire dramatique de la Covid 19, qui a retardé de manière critique le calendrier du projet, mais qui en réalité offre une vraie opportunité de relance des activités économiques sur un nouveau modèle afin de répondre au défi climatique des prochaines années. Longtemps, le milieu économique a considéré que la solution pour retraiter nos déchets triés devait passer entre autres par l'exportation de nos déchets en Asie (Chine), sans jamais se poser la question des impacts environnementaux. Le seul indicateur décisionnel était la logique financière. Aujourd'hui, et c'est une bonne chose, la préservation de notre environnement est devenue un enjeu majeur. Avec Valogeren, nous revendiquons une solution de transition environnementale made in France et plus particulièrement made in Lot-et-Garonne pour l'économie circulaire des plastiques. »

LVE : De quel constat êtes-vous parti pour lancer Valoregen et que souhaitez-vous apporter d'innovant ?

T. P. : « La consommation de plastique vierge pour la fabrication des emballages souples en France est de 1 million de tonnes par an. Son taux de recyclage est

* Directeur général de Derichebourg Milieux Sensibles en charge des activités pour le secteur nucléaire de juin 2016 à décembre 2018. De 2010 à 2016, directeur du département solutions clients au sein de l'Andra (Agence Nationale de gestion des Déchets Radioactifs). Expérience significative et reconnue dans la gestion et l'exploitation des lignes de régénération des plastiques en tant que Directeur Général pendant plus de 5 ans dans une société d'économie mixte de traitement de déchets conventionnels (Cyclea). Auparavant, consultant au sein du cabinet KPMG (conseil aux PME/PMI Région de la Nouvelle Aquitaine).

THIERRY PEREZ

président fondateur
de Valoregen

« CETTE CRISE SANITAIRE OFFRE **UNE VRAIE OPPORTUNITÉ DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE** SUR UN NOUVEAU MODÈLE AFIN DE **RÉPONDRE AU DÉFI CLIMATIQUE** »

© D.R.

« NOTRE MISSION EST DE DÉVELOPPER ET ASSEMBLER LES TECHNOLOGIES DE RECYCLAGE PLASTIQUE SOUPLE LES PLUS AVANCÉES »

de l'ordre de 4,2 % en France à comparer aux 9,6 % de recyclage sur ce segment au niveau européen. Ce qui situe notre pays au 28e rang en Europe au niveau du recyclage des plastiques. Si nous sommes convaincus de la nécessité de mener une politique de réduction des plastiques à usage unique sur les années à venir, cette disposition seule ne résoudra pas le problème. Pour enrayer la situation au vu des qualités intrinsèques de cette matière qui présente également des avantages avérés, une solution de recyclage de cette matière est une réelle opportunité.

Avec Valoregen, notre mission est de développer et assembler les technologies de recyclage plastique souple les plus avancées permettant le développement d'une économie circulaire durable des plastiques afin d'accélérer la transition vers la neutralité climatique et des écosystèmes sains.

LVE : Pourriez-vous expliciter plus précisément votre ambition ?

T. P. : « Valoregen a pour ambition de devenir le premier recycleur de plastiques neutre en carbone au monde grâce à une technologie brevetée et unique. Avec notre modèle innovant de recyclage hybride (recyclage 4.0), nous visons le marché des emballages souples polyéthylènes avec une production en phase 1 à partir de fin 2021 de 15 000 t/an de recyclage mécanique et de 13 000 t/an de recyclage chimique. Ce modèle de recyclage unique en France et soutenu commercialement par une multinationale de premier rang répond également aux ambitions de la feuille de route Neo Terra du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. »

LVE : Facteur clé d'innovation : le recyclage 4.0 (recyclage hybride). Que recouvre-t-il ?

T. P. : « Le recyclage hybride est une combinaison de deux modèles de recyclages pour les plastiques souples permettant d'obtenir des taux de valorisation supérieur à 85 % en associant le recyclage mécanique des matières et le recyclage chimique à travers des technologies innovantes. »

LVE : Le choix de l'implantation de votre unité a été un long processus. Pourquoi avoir privilégié le Lot-et-Garonne ?

T. P. : « Notre choix de l'implantation en Lot-et-Garonne a été motivé par un premier axe qui est familial, et plus particulièrement du côté de mon épouse Myriam, cofondatrice de Valoregen, originaire de Nérac. Ce lien familial a été d'une très grande aide de par sa connaissance du territoire, facilitant l'accès aux parties prenantes, aux élus et donc très bénéfique pour notre implantation. Le retour aux sources…

Un deuxième axe plus technico-économique a été aussi déterminant : proximité de l'échangeur routier sur l'axe de l'autoroute A62 avec des solutions logistiques et à équidistance des gisements des matières (déchets) que sont les régions bordelaise et toulousaine avec des bassins de consommation importants ; disponibilité de compétences par l'intermédiaire des formations (Bac et Bac +2) en plasturgie au lycée de Marmande ; proximité du canal pour utilisation du transport fluvial. En complément, nous devons souligner l'opportunité de la présence d'une solution immobilière avec l'EcoParc de Valorizon dédié à l'économie circulaire. La présence de cette solution immobilière et de l'accompagnement dont nous avons bénéficié par les équipes de Valorizon est une véritable chance pour le projet Valoregen. »

« NOUS AVONS SIGNÉ AVEC UN LEADER MONDIAL DE LA PÉTROCHIMIE POUR UN CONTRAT DE FOURNITURE DE 10 ANS »

LVE : Quelles en sont les données chiffrées ?

T. P. : « La capacité de production initiale lors du démarrage sera de 28 000 tonnes par an. Nous envisageons la création de 45 emplois directs. »

LVE : En conclusion …

T. P. : « Nous avons signé avec un leader mondial de la pétrochimie, un partenariat commercial pour un contrat de fourniture pouvant aller jusqu'à 100 KT/an sur une période de 10 ans. »

FONROCHE BIOGAZ REJOINT TOTAL

Leader français de la méthanisation, Fonroche Biogaz vient d'être racheté par le géant Total. Une nouvelle étape pour son développement.

Par Chantal BOSSY

© D.R.

Fonroche Biogaz, leader français de la méthanisation, a annoncé le 11 janvier dernier son acquisition par Total, le groupe multi-énergies français qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité. Cette intégration va permettre la création d'un fleuron français du biogaz pour répondre aux objectifs de la Transition Énergétique en France et à l'international. En rejoignant Total, Fonroche Biogaz franchit un palier supplémentaire en démultipliant ses forces pour accélérer son développement en France et à l'international. « Notre modèle économique intégré associé à la puissance et au réseau international de Total nous laisse entrevoir de belles et durables perspectives d'avenir. Leur belle trajectoire dans le domaine du solaire, tant par la durée des investissements que par la forte croissance, nous a conforté dans notre choix d'associer le savoir-faire des équipes Fonroche Biogaz avec cette major française des énergies », a déclaré Yann Maus, président fondateur du groupe Fonroche. « C'est une belle opportunité pour le Lot-et-Garonne, et pour nos partenaires et collectivités en région, qui vont bénéficier de cette alliance. Cela nous laisse entrevoir de belles et durables perspectives d'avenir pour notre entreprise. »

« CETTE ACQUISITION EST EN LIGNE AVEC L'AMBITION CLIMAT DE FONROCHE VISANT À ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE À L'HORIZON 2050 »

« Cette acquisition est en ligne avec notre stratégie et notre ambition climat visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Nous considérons que le gaz renouvelable a un rôle important à jouer dans la transition énergétique car il contribue à la réduction de l'intensité carbone du gaz naturel, et nous sommes favorables à l'imposition d'incorporation de gaz renouvelable dans les réseaux de gaz naturel », explique Philippe Sauquet, directeur général Gas, Renewables & Power de Total. « Nous avons exprimé en 2020 notre volonté de participer au développement de la filière, dont les gains de compétitivité sont attendus pour ces prochaines années. Nous entendons produire 1,5 térawattheure (TWh) par an de biométhane dès 2025 et Fonroche Biogaz constitue donc la pierre angulaire de notre développement sur ce marché. » Fonroche Biogaz, crée en 2011 par Yann Maus et dont le siège social est à Roquefort (Lot-et-Garonne), dispose de 7 unités de méthanisation en exploitation, représentant une capacité de production installée de 500 GWh et plus de 500 agriculteurs et 200 industriels agro-alimentaires partenaires en France.

FRENCH TECH OLIVIER DE

Quand Olivier Defaux a créé Dreamtronic, il y a dix ans, il n'imaginait pas que son idée de tablette appliquée au jeu de société ouvrirait une variété de déclinaisons, que sa start-up éclose dans la pépinière Cap@Cités se développerait bientôt à l'international ; et qu'il deviendrait le premier président de la French Tech Périgord Valley, dont l'assemblée constitutive est prévue le 25 janvier.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

© D.R.

La Vie Économique : Qu'est-ce qui vous a conduit au modèle startup ?

Olivier Defaux : « Une réorientation professionnelle. J'ai toujours été curieux des nombreuses possibilités offertes par le monde numérique et je me passionne pour les nouvelles technologies, alors j'ai quitté mon activité de pharmacien industriel pour développer une idée de babyfoot moderne, une grande table tactile de jeu pour enfants. Dreamtronic s'est spécialisé dans l'intégration, au quotidien, des nouvelles interfaces homme-machine, nous continuons d'acquérir des compétences pour conforter notre expertise des interfaces tactiles. C'est ainsi que, dans le cadre de la crise du Covid, nous venons juste de sortir une borne de détection de température et de port de masque. Ce qui continue à m'intéresser, c'est d'ouvrir des territoires inconnus, ce type d'activités permet d'être créatif. En dix ans, j'ai déjà connu des sauts technologiques importants, le principal étant l'arrivée de l'intelligence artificielle, celle-là même, avec notre dernière borne, qui analyse l'image pour détecter des critères. Nous n'en sommes qu'aux débuts de l'IA, avec des promesses à tenir pour les applications qui émergeront de l'informatique évoluée et les réseaux de neurones profonds. »

LVE : Quelle est la raison d'être de la French Tech Périgord Valley ?

O. D. : « Il n'est pas simple de s'y retrouver dans cette économie. La French Tech a

PÉRIGORD FAUX PRÉSIDENT

vocation de former une communauté pour accompagner les nouveaux arrivés dans l'économie numérique, pour aider les créateurs, dès l'incubation ou plus tard, à développer des solutions technologiques à de nouveaux usages avec des laboratoires de recherche, à trouver des partenaires pour monter des dossiers d'innovation, aller chercher les financements de la Région, le crédit impôt recherche, tous les dispositifs existants… Quand on ne l'a jamais fait, c'est compliqué. Nous sommes là pour faciliter, partager notre expérience, faire gagner du temps, celui que nous avons nous même mis à accéder à la bonne information, au bon contact, au bon dossier à remplir.

Il ne faut ainsi pas passer à côté du statut de Jeune entreprise innovante, qui permet une exonération de charges sociales. Le mentoring est précieux au démarrage. Il n'est pas question de se substituer à des conseillers mais d'apporter un éclairage et des pistes, de témoigner de notre parcours et donner un avis sur le business model : on peut avoir une très bonne idée, très intelligente, mais pour laquelle personne ne paiera. C'est notre rôle de dire qu'il faut arriver à en vivre. Il y a beaucoup de services gratuits dans le numérique, surtout dans les applications smartphone, il faut trouver le moyen de valoriser ce qu'on a créé. »

LVE : Quel est l'état des lieux de la Tech en Dordogne ?

O. D. : « Nous avons encore un gros travail de repérage. Nous allons bientôt ouvrir notre annuaire, accessible aux acteurs concernés. Nous avons vocation à favoriser l'innovation, alors il faudra s'y attacher pour adhérer : nous ne sommes pas un club d'entreprises qui font du business entre elles. En plus de jeunes pousses, nous aurons des structures existantes qui ont envie d'innover ou des entreprises constituées dans d'autres secteurs qui réorientent une partie de leur activité. C'est un état d'esprit, on ne veut pas être restrictif sur le digital. L'agrotech est bien sûr concernée, avec l'intégration de nouveaux processus de production ou de drones en agriculture, etc. Le but, c'est quand même d'accueillir des créateurs, j'en découvre régulièrement. Le potentiel est fort en Dordogne. L'attractivité passe par les enjeux de transition numérique, notre écosystème doit donner envie aux porteurs de projets de nous rejoindre. »

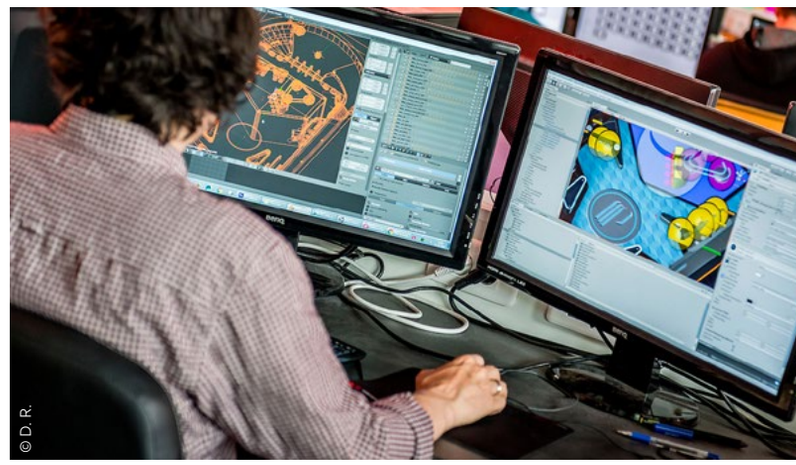

© D. R.

RÉSEAU FRENCH TECH

Créée fin 2013 par le ministère de l'Économie et des Finances pour soutenir la croissance des jeunes pousses, la French Tech se déploie en France et à l'international sur 53 communautés et 13 capitales, sur des territoires engagés dans des dynamiques innovantes. Ce label distingue les écosystèmes de startups et d'entreprises innovantes, notamment AgriTech pour tenir compte des spécificités rurales. La French Tech Périgord Valley s'inscrit dans le réseau de la French Tech Bordeaux Métropole, tête de pont en Nouvelle-Aquitaine. Labellisée en mai 2020 pour sa capacité à fédérer des entrepreneurs, investisseurs, collectivités territoriales, associations, structures d'appui à la création, elle est portée par la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux et le Conseil départemental, autour du projet Digital Valley.

© D. R.

TESTS ANTIGÉNIQUES EN ENTREPRISE

Les entreprises peuvent organiser pour leurs salariés des dépistages collectifs du virus de la Covid-19. Un arrêt maladie immédiat permet l'isolement des salariés testés positifs et cas contact qui ne peuvent télétravailler.

Par Stéphane BOURSE

Alors que l'espoir est mis sur les vaccins, les autorités médicales rappellent que la stratégie « dépister-tracer-isoler » reste essentielle pour lutter contre la propagation du virus de la Covid-19, tout comme le respect des gestes barrière et de la distanciation sociale. Les employeurs sont ainsi autorisés par le protocole national sanitaire à participer au dépistage en proposant aux salariés des tests antigéniques « en cas de suspicion de cluster ou de circulation particulièrement active du virus ».

TESTS ANTIGÉNIQUES

Les tests antigéniques sont effectués par prélèvement nasopharyngé (écouvillon dans les narines) par un professionnel de santé (médecin, infirmier, pharmacien,

LES TEST VIROLOGIQUES « RT-PCR » CONSTITUENT LA RÉFÉRENCE POUR IDENTIFIER LE VIRUS DE LA COVID-19

kinésithérapeute...). Le résultat peut être obtenu en quelques dizaines de minutes.
Ils se distinguent des tests virologiques « RT-PCR » qui constituent la référence pour identifier le virus de la Covid-19.

DÉPISTAGE COLLECTIF EN ENTREPRISE

En cas de cluster ou de circulation particulièrement active du virus dans le département, l'employeur qui souhaite organiser un dépistage collectif dans son entreprise, doit effectuer une déclaration préalable sur le site du ministère de l'intérieur (invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr). La déclaration est ensuite transmise au préfet et à l'Agence régionale de santé (ARS).
Le dépistage collectif ne peut commencer qu'après un délai de deux jours ouvrés suivant l'enregistrement de la déclaration. Le dépistage doit être effectué par des professionnels de santé. Les employeurs peuvent être accompagnés par les services de santé au travail et les services de l'État.

RESPECT DU CODE DU TRAVAIL

L'organisation des tests en entreprise doit respecter les dispositions du Code du travail interdisant toute mesure discriminatoire fondée sur l'état de santé du salarié (article L 1132-1) et assurant la protection de sa vie privée (article L 1121-1). Les salariés doivent donc être volontaires pour effectuer le test et avoir été clairement informés. L'employeur ne peut imposer à un salarié de se faire tester, qu'il présente ou non des symptômes, ou qu'il soit identifié ou non comme cas contact. L'employeur ne peut interdire à un salarié de rejoindre son poste faute de se faire tester. Le refus du salarié ne peut entraîner aucune sanction.
Le secret médical doit être strictement respecté. L'employeur ne peut en aucun cas avoir connaissance du résultat des tests. Seul le salarié peut décider d'en informer son employeur (les résultats sont par ailleurs enregistrés dans la base de données de Santé publique France). L'employeur ne peut pas recenser les salariés qui se font tester ou non ni enregistrer des données personnelles relatives à leur état de santé.

> L'EMPLOYEUR NE PEUT **EN AUCUN CAS AVOIR CONNAISSANCE DU RÉSULTAT DES TESTS**

Les frais des tests antigéniques sont à la seule charge de l'employeur (8,05 euros par test), ainsi que les rémunérations des professionnels de santé. Aucune participation financière ne peut être demandée aux salariés.

RÉSULTAT NÉGATIF DU TEST

Lorsqu'un test TAG est négatif, il est recommandé médicalement aux personnes vulnérables de le confirmer par un test RT-PCR. Cette recommandation s'adresse aux personnes souffrant d'obésité, ou ayant des antécédents cardiovasculaires, un diabète, une pathologie chronique respiratoire, une insuffisance chronique, un cancer... Il en est de même pour les personnes âgées de 65 ans et plus et présentant des symptômes. Pour les autres personnes, aucune confirmation par test RT-PCR n'est nécessaire.

RÉSULTAT POSITIF DU TEST

Le salarié dont le test TAG se révèle positif est invité à s'isoler sans délai et à informer son employeur afin qu'il puisse prendre les mesures sanitaires nécessaires et faciliter le traçage des cas contact, c'est-à-dire des personnes avec qui le salarié a été en contact rapproché au sein de l'entreprise au cours des sept derniers jours précédant le test. En cas de détection d'un cluster dans le cadre d'un dépistage collectif, l'Agence de santé régionale doit être immédiatement informée pour qu'elle puisse organiser un dépistage par tests virologiques RT-PCR.

ARRÊT MALADIE

Depuis le 10 janvier 2021, les personnes symptomatiques ou identifiées cas contact, à condition qu'elles n'aient pas la possibilité de télétravailler, peuvent obtenir un arrêt de travail immédiat sans prescription d'un médecin. Il leur suffit de se déclarer sur le site de l'Assurance maladie (https://declare.ameli.fr). Le récépissé de déclaration doit être communiqué à l'employeur pour justifier de l'absence.
L'arrêt de travail est immédiat et sans application du délai de carence de trois jours.
Il est néanmoins contrôlé et soumis à la réalisation d'un test dans un délai de deux jours. Si le test est positif, l'arrêt maladie est prolongé. À défaut, il y est mis fin. L'Assurance maladie effectue en outre un suivi régulier (appels téléphoniques, visite à domicile par un infirmier sur demande du malade).

© D.R.

BEYNAC TOUJOURS AU PIED DU PONT

Les échanges se poursuivent autour de l'obligation de démolir la déviation de Beynac.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

© Suzanne Boireau-Tartarat

Le préfet a reçu, à leur demande, la Sepanso et l'Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Dordogne à propos de l'avancement du processus de remise en état du site du contournement de Beynac, les deux associations faisant valoir que le délai global d'un an fixé par la Cour administrative d'appel de Bordeaux était expiré depuis le 10 décembre 2020. Le préfet a pris acte de la démarche effectuée par leur avocat pour demander à la Cour l'exécution de sa décision. Il a rappelé la « position constante de l'État sur ce dossier depuis que la décision de justice est devenue définitive ». La remise en état du site, que doit effectuer le Département, est encadrée par un arrêté préfectoral du 30 juin 2020 et l'État participe au Comité de suivi environnemental des travaux. « L'injonction de démolition et de remise en état du site prononcée par la juridiction vaut autorisation environnementale. À ce titre, le lancement des travaux n'est donc pas subordonné à une autorisation formelle par l'État.»

RÉPONDRE AUX CONTRAINTES

Pour sa part, le Département se dit respectueux des décisions de justice, sans prise de retard dans l'application de cette décision puisque dès le 10 janvier 2020, la collectivité « publiait au *Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics* et au *Journal Officiel de l'Union Européenne* l'avis d'appel à la concurrence pour désigner un maître d'œuvre ». Et de rappeler une liste de nom-

breuses démarches nécessaires au cours de cette année pour se conformer à la décision de la Cour et à l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 portant prescriptions relatives aux travaux de démolition, ce dernier comportant « 14 pages et 22 articles ».
Le Conseil départemental doit notamment s'assurer que les travaux de démolition et de remise en état ne portent pas atteinte aux habitats des espèces protégées et à la gestion de la ressource en eau, ne nuisent pas au maintien dans un état de conservation favorable des sites Natura 2000 de la rivière Dordogne, ne nuisent pas au libre écoulement des eaux en cas de crue et répondent à l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité. Tous arguments que devraient entendre les associations de protection de la nature et du cadre de vie… « Chacun comprendra que ces contraintes environnementales exigent des études préalables, de même que le choix des techniques de déconstruction. » Et de conclure que les délais imposés par le respect du code des Marchés publics, du code de l'Environnement et des prescriptions environnementales figurant à l'arrêté préfectoral s'ajoutent aux retards pris lors de la crise sanitaire toujours en cours, empêchant de tenir le calendrier défini par la Justice administrative.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DOIT NOTAMMENT S'ASSURER QUE **LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE REMISE EN ÉTAT NE PORTENT PAS ATTEINTE AUX ESPÈCES PROTÉGÉES**

AMÉLIORATIONS DANS LE BOURG

La bataille autour du contournement de Beynac, dans une vallée éminemment touristique qui est aussi un axe important de circulation pour les Périgourdins, est une affaire au long cours depuis des décennies sur les rives de la Dordogne, avec de nombreuses procédures lancées de part et d'autre, des manifestations sur le site, et un ouvrage dont les entreprises engagées sur le chantier ont dû cesser la construction… en attendant sa démolition. Pour un montant total à évaluer quand tout sera vraiment terminé. En attendant, le Département et la commune de Beynac-et-Cazenac se sont mis d'accord pour des travaux dans la traverse du village, afin d'y achever les aménagements de la RD 703 dans le bourg : cheminement piéton sécurisé accessible aux personnes à mobilité réduite, couche de roulement de la voirie et amélioration de la collecte des eaux pluviales (272 000 euros TTC de travaux). Ils ont été réalisés en fin d'année.

COMMISSION RENOUVELÉE POUR LA COHÉRENCE TERRITORIALE

La composition de la commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales en Dordogne a été renouvelée en fin d'année dernière (arrêté préfectoral N° 2020-133 pris en vertu du code de l'urbanisme).

Cette instance de médiation intervient en cas de litige sur un projet de document d'urbanisme arrêté ou approuvé. Elle peut être saisie par le préfet, les EPCI compétents en matière d'urbanisme, les communes et certaines personnes publiques.

Représentants des communes : Thierry Boidé (Saint-Géraud-des-Corps ; suppléante Monique Ratinaud, Brantôme-en-Périgord), Alain Castang (Rouffignac-de-Sigoulès ; suppléant Didier Pages, Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert), Françoise Decarpentrie (Négrondes ; suppléant Serge Soulignac, Casltelnaud-la-Chapelle), Michel Dubreuil (Quinsac ; suppléant Pascal Protano, Coursac), Bruno Lamonerie (Angoisse ; suppléant Pascal Delteil, Gardonne), Gilles Taverson (Villefranche-de-Lonchat ; suppléant Guy Piedfert, Eygurande-et-Gardedeuil). Personnalités qualifiées en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement : Bertrand Debaye (ordre des architectes ; suppléant Jean-Hervé Haller), Philippe Rallion (ordre des géomètres ; suppléant Georges Chatenoud), Jean-Paul Morillere (Chambre d'agriculture ; suppléant Jean-Philippe Granger), Valérie Dupis (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE ; suppléant Bertrand Boisserie) Pia Hanninen (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, UDAP ; suppléant Xavier Arnold), Françoise Teyssier (Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest, SEPANSO ; suppléante Nelly Dausse).

© Shutterstock

UNE CHAIRE POUR LE BOIS

L'université de Bordeaux et l'Institut de mécanique et d'ingénierie (I2M) lancent la chaire éco-ingénierie du bois (E2WP) pour répondre aux nouveaux enjeux de la filière.

Par Hubert RAFFINI

© D.R.

RÉGIS POMMIER
Responsable exécutif de la chaire E2WP

Pour que les PME de la filière bois, et notamment les scieries, aient leur propre outil de recherche -comme les grands groupes dans d'autres domaines- l'université de Bordeaux et l'Institut de mécanique et d'ingénierie viennent de créer la chaire éco-ingénierie du bois (E2WP). Son objectif : devenir un laboratoire d'innovation ouverte et collective au service des entreprises et de la filière. Elle vise en particulier à appuyer scientifiquement et technologiquement le développement de nouveaux modèles d'ingénierie au regard de la disponibilité de la ressource et de la transition énergétique.

DÉCONSTRUIRE POUR MIEUX RECONSTRUIRE

La production de bois d'œuvre dans une perspective d'usage durable est stratégique pour les acteurs impliqués, publics comme privés. Déconstruire, recycler l'arbre pour reconstruire les matériaux nécessaires à divers utilisateurs, constitue la première transfor-

FABRIQUER DES PRODUITS BIO-SOURCÉS À BASE DE BOIS RECYCLÉS, CONCURRENTIELS ET À FAIBLE COÛT CARBONE.

mation du bois et revêt différentes formes selon les massifs forestiers et les deuxièmes transformations visées. La chaire E2WP s'intéresse au développement de méthodes et de modèles de fabrication capables de recycler l'arbre pour reconstruire les matériaux dont l'impact carbone est positif.

PRODUITS BIO-SOURCÉS À BASE DE BOIS

Le projet se décline en quatre axes de recherche : améliorer les connaissances de la matière première en termes de disponibilité et de qualité, développer l'analyse du cycle de vie (ACV) mettant en évidence l'impact de chaque phase de fabrication, créer un outil de conception des bois massifs collés (aboutés, lamellés) à partir de sciages et déroulages, et adopter de nouveaux concepts de fabrication des matériaux en intégrant les concepts du bio-mimétisme ou les procédés de fabrication additive, afin d'arriver à la fabrication de produits bio-sourcés à base de bois massifs ou déroulés, recyclés, concurrentiels et à faible coût carbone.

LES LANDAIS AU PREMIER RANG

Dans la liste des entreprises du consortium se trouvent les scieries landaises Lesbats et Labadie. Le groupe Gascogne vient de les rejoindre aux côtés de Beynel, Labrousse et TecsaBois. Avec eux, les entreprises mécènes via la fondation Bordeaux université : Alliance forêt bois, Cap Exo, Dubourdieu 1800, Everad Adhesive, Zuo Paris et la Région Nouvelle-Aquitaine. Les structures de recherche impliquées sont les laboratoires universitaires : I2M, ISM, IMS, LCTS, LCPO, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche : université de Bordeaux, Bordeaux INP, CNRS, Arts et Métiers et le pôle de compétitivité Xylofutur. Le responsable exécutif de cette nouvelle chaire est le chercheur de l'université de Bordeaux, Régis Pommier, 42 ans. Originaire du Limousin, il a soutenu une thèse de doctorat au laboratoire de rhéologie du bois de Bordeaux, a travaillé aux USA (Oregon) sur le pin douglas, a été responsable de l'école supérieure du bois de Mont-de-Marsan et responsable scientifique du projet Above (Aboutage bois vert).

Contact : regis.pommier@u-bordeaux.fr

AGENDA

La 9e édition de l'université du tourisme, proposée par le CDT, qui devait se dérouler ce mois de janvier est reportée au 12 octobre, au cinéma de Périgueux, en espérant qu'il rouvrira d'ici-là… sur le thème « Relation client, innovation et ubérisation de la société ».

L'incubateur H24, en centre-ville de Périgueux, s'ouvre à la visite jeudi 28 janvier, de 14 h à 15 h, sur inscription : **contact@incubateur-h24.fr**

DORDOGNE
POUR SE PROTÉGER DE LA GRIPPE AVIAIRE

Depuis le 11 janvier, la préfecture a décidé d'arrêter les mouvements de volailles provenant de tout ou partie des départements infectés par l'influenza aviaire, la situation sanitaire étant devenue en quelques jours hors de contrôle dans les Landes. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP 24) interdit l'introduction en Dordogne d'œufs à couver et d'oiseaux de 1 jour des espèces de gallus et palmipèdes. Cette mesure de sauvegarde, destinée à préserver le statut sanitaire du département en attendant qu'une stratégie de prévention sanitaire plus globale soit décidée, s'ajoute aux mesures de prévention obligatoires sur les élevages depuis le 16 novembre (niveau de risque « élevé » avec notamment claustration ou protection). L'ensemble de la filière gras périgourdine est bien sûr suspendu à une évolution possible qui pourrait aussi toucher les transformateurs, déjà pénalisés par l'arrêt du secteur de la restauration. Le préfet a réuni le comité de pilotage de lutte contre l'influenza composé de représentants de l'ensemble des acteurs de la filière.

DORDOGNE
RÉOUVERTURE DE RELAIS ROUTIERS

Les relais routiers, comme tous les restaurants, ont fermé leurs portes à la consommation sur place fin octobre. Un décret était venu modifier cette décision avec la réouverture de deux relais, en novembre : *Les Tamaris*, à Campsegret (en Bergeracois) et *La Table gourmande*, au Lardin-Saint-Lazare (axe de Brive). Cinq nouvelles haltes possibles viennent s'ajouter pour les professionnels de la route : *Les Cledoux-chez Seb* à Cazoulès (Périgord noir), *Lou Marmitou* à Mussidan (vallée de l'Isle), le *Relais de Plaisance* (sud Dordogne), *Le Cèdre vert* à Gardonne (Bergeracois) et *Le Gergovie* à Brantôme-en-Périgord. Ces sept relais assurent un service uniquement aux entreprises des transports routiers, sur présentation de la carte professionnelle, pour disposer de repas chauds, d'une douche et d'un petit-déjeuner, dans le respect des protocoles sanitaires (service uniquement à table), selon des horaires d'ouverture propres à chaque restaurant.

© Shutterstock

LOT-ET-GARONNE
DES TULIPES FRANÇAISES À L'HONNEUR

Valoriser le savoir-faire français a toujours fait partie des priorités de Carrément Fleurs. Depuis le début de la saison des tulipes, l'enseigne propose des fleurs produites en France en provenance de la Sarthe. Sans pesticides et arrosées par eaux de pluies, ces tulipes françaises seront, du 18 au 24 janvier, mises à l'honneur au sein des magasins de l'enseigne. Ainsi, les férus de bouquets pourront se procurer 7 tulipes au prix de 2,90 €. Les tulipes sarthoises sont disponibles depuis décembre et jusqu'en mars dans les points de vente Carrément Fleurs. « La clientèle recherche aujourd'hui davantage de fleurs françaises pour aider au maximum les producteurs locaux et les commerces de proximité en cette période post-épidémique. Chez Carrément Fleurs, nous effectuons un travail permanent de quête de fournisseurs de fleurs françaises, tant convoitées. Grâce à notre nouveau fournisseur sarthois de pivoines et de tulipes, nous élevons la part de fleurs françaises proposées dans nos magasins. » confie Daniel Boussira, Directeur Général Carrément Fleurs.

NOUVELLE-AQUITAINE
OBJECTIF : ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Alors que l'industrie représente près de 20 % de la consommation énergétique néo-aquitaine, le dixième contrat de partenariat « Efficacité énergétique » que vient de conclure la Région avec l'entreprise charentaise Placoplatre porte l'économie d'énergie totale à plus de 599 GWh, soit l'équivalent de la rénovation de 100 000 logements. Parmi les entreprises et groupes industriels à s'être déjà engagés dans le processus, Terreal (briques, tuiles, terre cuite), en Dordogne et en Gironde, les Girondins Ariane Group (construction aéronautique et spatiale), la Papeterie de Bègles (fabrication de papier et carton), Smurfit Kappa Cellulose du pin (fabrication de papier et de carton), à Biganos (Gironde), Castets et Tartas (Landes), Rayonier AM (fabrication de pâte à papier) à Tartas et DRT (produits chimiques organiques de base) à Castets (Landes).

© D.R.

NOUVELLE-AQUITAINE

LA CAISSE D'ÉPARGNE ACCOMPAGNE LES PROJETS INSTITUTIONNELS

La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes vient de créer une direction dédiée au financement des projets institutionnels. Piloté par Éric Benayoun, jusqu'ici directeur des collectivités locales au sein de la banque régionale coopérative, ce nouveau département se fixe pour objectif d'accompagner les grandes collectivités dans le financement de leurs projets d'infrastructures : réseau de transport, énergie, tourisme, culture, sport... Ce type d'opérations se caractérise par des investissements allant de 20 millions d'euros à plus de 100 millions d'euros, sur des délais de mise en œuvre de deux à plus de cinq ans, avec des montages juridiques et financiers complexes impliquant plusieurs intervenants.

LOT-ET-GARONNE

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Région Nouvelle-Aquitaine a sélectionné 1 200 nouveaux projets en octobre et novembre à l'issue des dernières consultations des partenaires régionaux associés à la mise en œuvre des fonds européens. La Région poursuit ainsi la dynamique engagée dans les territoires urbains et ruraux avec le soutien de l'Europe. Dans la catégorie «Énergie et environnement # NéoTerra » dont le but est d'accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement, Agen habitat, Office public de l'habitat de l'agglomération d'Agen est retenu. La réhabilitation thermique de la résidence Barleté-Sud à Agen vise à réduire la consommation énergétique de 180 logements construits en 1982. Ce bouquet de travaux (isolation thermique, réfection des toitures, réfection électrique, régulation du chauffage...) est complété d'un programme de modernisation des équipements sanitaires limitant la consommation d'eau. Les deux objectifs de cette opération sont donc l'amélioration de la performance thermique ainsi que du confort de ces logements sociaux. Ce projet est soutenu par l'Union européenne (FEDER - Fonds européen de développement régional) à hauteur de 432 000 euros.

NOUVELLE-AQUITAINE

SALON VIRTUEL DE L'ORIENTATION

Contraintes sanitaires obligent, le salon néo-aquitain de l'orientation L'Étudiant a opté cette année pour une version virtuelle du 14 au 16 janvier et reste en ligne jusqu'au 14 février. À quelques jours de l'ouverture de la plateforme Parcoursup, les futurs bacheliers peuvent y retrouver en replay les formations régionales post-bac, les aides disponibles pour se former en Nouvelle-Aquitaine ou à l'étranger, comme les conférences sur des thématiques aussi diverses que « choisir STAPS : pour quels profils ? Pour quels débouchés ? » ; « quels parcours d'études pour les métiers de la formation et de l'enseignement ? » ; « BUT vs DUT ? Zoom sur l'évolution de ce diplôme qui délivrera désormais un bac + 3 » ; « une prépa : pour qui ? Pour quoi ? », « les études de santé à l'université », « alternance et études supérieures »...
https://salonvirtuel-etudes-superieures-nouvelleaquitaine.letudiant.fr

© Shutterstock

© Shutterstock

LOT-ET-GARONNE
CONCOURS AGRINOVE

La 7e édition du concours « innovations pour l'agriculture » de la Technopole Agrinove à Nérac été lancée fin 2020. Le concours est ouvert aux entrepreneurs du monde agricole au sens large, en phase de création, écoles d'ingénieurs, universités, porteurs de projets etc. Les droits d'accès au concours sont gratuits. Les frais liés à la présentation de la candidature restent à la charge du participant (frais de déplacements, frais de constitution du dossier du concours, etc.). Les primés bénéficient de dotations financières et de prestations de services, pour un montant total de 60 000 €. Le jury, composé de professionnels, délivre trois prix au maximum aux projets jugés les plus pertinents. Un jury indépendant et souverain analyse chaque candidature et les note selon certains critères notamment l'originalité de l'idée, la faisabilité du projet, la viabilité économique et la motivation. Pour participer à l'édition 2020-2021 du concours : formulaire à remplir sur le site Internet d'Agrinove , un dossier d'inscription à remplir et à renvoyer avant le 31 mars 2021 étant ensuite adressé.

Pour plus d'informations :
Technopole Agrinove – Route du Nomdieu - 47600 Nérac
Tél: 05 53 97 71 53
contact@agrinove-technopole.com

NOUVELLE-AQUITAINE
UN NOUVEAU PACTE ALIMENTAIRE

Proposer une alimentation de qualité, locale et accessible à tous, tout en préservant l'environnement et les revenus des producteurs, ce sont les objectifs du Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, signé le 7 janvier à Bordeaux par l'État, la Région et une dizaine de partenaires régionaux représentant les producteurs, transformateurs et distributeurs. Cet acte II de la feuille de route « Agriculture, alimentation et territoires, pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine », définie en juin 2019, s'est fixé cinq axes stratégiques jusqu'en 2025 : développer les circuits de proximité et la vente directe, créateurs de valeur ajoutée pour les producteurs ; structurer l'offre pour les différents marchés régionaux (restauration collective publique, grande distribution, commerces de proximité, e-commerce) ; soutenir les projets de production et de transformation sur les territoires ; renforcer les liens de confiance entre consommateurs, citoyens et producteurs/transformateurs/distributeurs ; encourager la coopération au travers de projets portés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur les territoires pour favoriser la création d'emplois, notamment sur l'activité maraîchage.

© D. R.

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com - Plateforme : annoncelegalepro.vie-economique.com
La VIE ÉCONOMIQUE, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur les départements de Dordogne, et Lot et Garonne.
Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.
Selon l'arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, les annonces relatives aux constitutions de sociétés sont forfaitisées en fonction de la forme de la société, suivant l'annexe VIII mentionnée dans ce même arrêté. Les autres annonces restent facturées 1,78 € le mm/colonne pour 2021 en Aquitaine.

24. DORDOGNE

CONVOCATIONS

TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES MIXTES DES CAISSES LOCALES DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHARENTE-PERIGORD

Nous vous informons que les sociétaires des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel de Charente-Périgord sont convoqués aux Assemblées générales mixtes de leurs Caisses locales qui se dérouleront en audio conférence aux dates et heures indiquées ci-dessous, conformément à leurs statuts.

En cas d'absence du quorum requis lors de l'Assemblée générale sur 1ère convocation, les sociétaires des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel de Charente-Périgord sont d'ores et déjà informés et convoqués aux Assemblées générales mixtes de leurs Caisses locales qui se dérouleront en audio conférence aux dates et heures indiquées ci-dessous avec le même ordre du jour.

CAISSES LOCALES DE CREDIT AGRICOLE CHARENTE-PERIGORD

				En l'absence de quorum atteint			
CAISSE LOCALE	**DATE AGM sur 1ère convoc.**	**Heure**	**Numéro audio conférence**	**DATE AGM sur 2ème convoc.**	**Heure**	**Numéro audio conférence[1]**	**Adresse du Siège de la Caisse locale**
BASTIDES ET BESSEDE	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	02/03/2021	16h	01 85 14 88 35	21, PLACE D'ARMES A BELVES
BERGERAC EN PERIGORD	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	19/02/2021	16h	01 85 14 88 35	PLACE DU MARCHE COUVERT A BERGERAC
BRANTOME	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	03/03/2021	16h	01 85 14 88 35	8, PLACE DU MARCHE A BRANTOME
CONFLUENT DORDOGNE VEZERE	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	02/03/2021	14h	01 85 14 88 35	PLACE LEOPOLD-SALME AU BUGUE
DAGLAN	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	02/03/2021	9h30	01 85 14 88 35	QUARTIER DU PONT A DAGLAN
DE LA TOUR AUX COUTEAUX	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	12/03/2021	16h	01 85 14 88 35	12, AVENUE JULES FERRY A NONTRON
DEUX RIVES	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	02/03/2021	19h	01 85 14 88 35	40, RUE GABRIEL-PERI A LALINDE
EYMET	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	19/02/2021	9h30	01 85 14 88 35	44, BOULEVARD NATIONAL A EYMET
MAREUIL	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	03/03/2021	19h	01 85 14 88 35	PLACE DU MARCHE COUVERT A MAREUIL
MONTIGNAC	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	23/02/2021	9h30	01 85 14 88 35	PLACE DU DOCTEUR RAFFARIN A MONTIGNAC
MUSSIDAN-VILLAMBLARD	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	26/02/2021	14h	01 85 14 88 35	17, RUE JEAN JAURES A MUSSIDAN
Ô PERIGORD	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	04/03/2021	9h30	01 85 14 88 35	5, RUE JULES THEULIER A THIVIERS
PERIGORD BLANC	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	26/02/2021	19h	01 85 14 88 35	RUE VIVIANI A SAINT-ASTIER
PERIGUEUX	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	04/03/2021	19h	01 85 14 88 35	17, BOULEVARD MICHEL DE MONTAIGNE A PERIGUEUX
RIBERAC	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	10/03/2021	14h	01 85 14 88 35	5-7, PLACE NATIONALE A RIBERAC
ROUTES DE LA NOIX ET DE LA POMME	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	03/03/2021	9h30	01 85 14 88 35	6, PLACE DU CHATEAU A EXCIDEUIL
SALIGNAC	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	23/02/2021	16h	01 85 14 88 35	PLACE DU CHAMPS DE MARS A SALIGNAC
SARLAT	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	23/02/2021	19h	01 85 14 88 35	39, AVENUE GAMBETTA A SARLAT LA CANEDA
SIGOULES	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	19/02/2021	14h	01 85 14 88 35	4, AVENUE DE LA REPUBLIQUE A GARDONNE
ST-AULAYE	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	10/03/2021	19h	01 85 14 88 35	AVENUE DU PERIGORD A LA ROCHE-CHALAIS
TERRASSON	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	23/02/2021	14h	01 85 14 88 35	PLACE VOLTAIRE A TERRASSON
THENON	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	03/03/2021	14h	01 85 14 88 35	39, AVENUE DE LA LIBÉRATION A THENON
TRELISSAC	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	04/03/2021	16h	01 85 14 88 35	18, RUE DES SAUGES A TRELISSAC
VELINES	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	26/02/2021	16h	01 85 14 88 35	8, RUE E TRICOCHE A PORT STE FOY
VERGT	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	04/03/2021	14h	01 85 14 88 35	GRAND'RUE A VERGT
VERTEILLAC	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	10/03/2021	16h	01 85 14 88 35	PLACE DE LA MAIRIE A VERTEILLAC
VILLEFRANCHE-MONTPON	05/02/2021	9h	04 37 21 02 15	19/02/2021	19h	01 85 14 88 35	PLACE CLEMENCEAU A MONTPON

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

– Assemblée générale extraordinaire
o Modification de la règle déterminant l'âge limite de l'exercice des fonctions d'administrateur
o Modification du nombre d'administrateurs du Conseil d'administration de la Caisse locale (uniquement pour la Caisse locale de Villefranche-Montpon)

– Assemblée générale ordinaire
o Approbation des comptes pour exercice 2020 et quitus aux administrateurs
o Contrôle des conventions réglementées
o Affectation du résultat de l'exercice 2020 avec fixation de l'intérêt aux parts sociales
o Modalités de versement de l'intérêt aux parts sociales
o Variation du capital social en 2020
o Nomination du contrôleur des comptes pour 2021
o Election des administrateurs
o Pouvoirs pour accomplir les formalités

– Questions diverses

Pour les Assemblées Générales, les sociétaires auront la possibilité de voter au Siège de leur Caisse locale où les documents soumis à l'approbation des sociétaires seront consultables. Les conditions du vote pour l'Assemblée générale sur 1ère convocation seront disponibles au siège de la Caisse locale.

En cas de non atteinte du quorum le 5 février 2021, pour l'AG sur 2ème convocation, les sociétaires sont informés que le vote des résolutions sera possible électroniquement grâce à un formulaire de vote mis à la disposition des sociétaires dans leur espace numérique sécurisé à partir du 6 février 2021 et jusqu'à 3 jours avant la date d'Assemblée générale. Pendant cette période, les sociétaires conserveront la possibilité de voter au Siège de la Caisse locale où les documents soumis à l'approbation des sociétaires seront consultables.

[1] Les codes d'accès participants seront envoyés individuellement à chaque sociétaire.

21300025

Par ASSP en date du 03/12/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

DORDOGNE CONCIERGE SERVICES

Sigle : DCS. Siège social : 71 ROUTE DES MAZADES Lieu dit CHAUMEZIE 24750 CHAMPCEVINEL. Capital : 1000 €. Objet social : Les services à la personne à domicile, et notamment l'entretien et le nettoyage de la maison ainsi que le jardinage. Président : M BERNARD Eric demeurant 71 ROUTE DES MAZADES Lieu dit CHAUMEZIE 24750 CHAMPCEVINEL élu pour une durée de illimitée ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PÉRIGUEUX.

20VE04499

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Périgueux du 16/01/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière,

Dénomination sociale : FLBA

Siège social : 24 Impasse Jules Michelet ZAE PIERRE LEVEE, 24310 BRANTOME EN PERIGORD

Objet social : L'acquisition de tous biens immobiliers, la mise en valeur, administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens immobiliers et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autre

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Périgueux

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Florian DURAND demeurant Lieu dit le roc 24530 CONDAT SUR TRINCOU

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément obtenu à l'unanimité des associés

Pour avis

21VE00021

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 01/01/2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Forme sociale : Société civile immobilière

Capital social : 1000 €

Dénomination sociale: **BARBA-IMMO**

Siège social : Barbaleix, 24750 CORNILLE

Objet social: l'acquisition d'un immeuble, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail,location ou autrement dudit immeuble et de tous terrains et/ou immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans

Gérance : Monsieur Alexandre CASTELLANO, demeurant 720 route de la Rolphie - 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS, né le 11 décembre 1977 à BRIVE LA GAILLARDE,

Immatriculation de la Société au RCS de Périgueux

Pour avis

La Gérance

21VE00189

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRIGONRIEUX du 11 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : INITIATIVE CONDUITE

Siège social : Galerie commerciale

2 rue du 19 mars 1962, 24130 PRIGONRIEUX

Objet social : Enseignement de la conduite à titre onéreux, tous permis et de la prévention routière, la vente et la location de publications, documents, fournitures et matériels relatifs à cette activité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4 000 euros

Gérance : Monsieur Emmanuel GAILLARD, demeurant 2 rue Paul Langevin 24100 BERGERAC

Madame Stéphanie LAURIN, demeurant 2 rue Paul Langevin 24100 BERGERAC

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bergerac.

Pour avis

La Gérance

21VE00148

Etude de Maîtres Michiel VAN SEGGELEN et Hugues BONNEMAINS, Notaires associés à GRENOBLE (38000), 14, rue André Maginot.

—

Avis de constitution

Par acte authentique du 5 janvier 2021 reçu par Maître Emeline BOURRET, Notaire à GRENOBLE, 14, rue André Maginot, est constituée la **S.C.I. VAN GALEN** :

Objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ainsi que tous ceux pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Siège : PEYZAC-LE-MOUSTIER (24620), Les Granges.

Durée : 99 ans.

Capital : QUATRE CENT QUARANTE MILLE EUROS (440.000,00 EUR).

Apports : QUATRE CENT QUARANTE MILLE EUROS (440.000,00 EUR).

Cession de parts sociales : libre entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : M. Dick VAN GALEN demeurant NW, SLENAKEN (PAYS-BAS) Maastrichterweg 11.

Immatriculation au RCS de PERIGUEUX.

21VE00152

Par acte SSP du 11/01/2021, il a été constitué une SARL dénommée :

AYMBERE

Siège social : 20 rue Henri FREDET, 33220 PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT

Capital : 4.000€

Objet : Le dépannage, réparation vente et conseil en informatique, tv, hifi téléphonie et toutes technologie s'y rapportant, formation

Gérance : M. AUDOUARD Guillaume, 20 rue Henri FREDET, 33220 PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT

Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BERGERAC

21VE00131

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTPON MENESTEROL du 27.12.2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **SELARL GREGORY LOVATO**

Siège social : 8 rue du 19 mars 1962, 24700 MONTPON MENESTEROL

Objet social : exercice de la profession de médecin généraliste

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : M. Grégory LOVATO, demeurant 35 rue du Commandant Charcot 33000 BORDEAUX

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX.

21VE00168

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/12/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : PROVIDENTIA

Forme : SARL

Capital social : 1 000 €

Siège social : Abbaye de la Trappe, 24410 ECHOURGNAC

Objet social : L'activité de holding et la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats de parts sociales et/ou actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés et la gestion de ces intérêts et participations. L'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement. L'animation des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement ou sur lesquelles, elle exerce une influence notable en participant à la conduite de leur politique. La réalisation de prestations et de reddition à titre purement interne au groupe ainsi constitué de services administratifs, juridiques, de gestion, de direction, comptables, financiers, commerciaux, technique ou immobiliers.

Gérance : M. Antoine DUMONT demeurant Les Bambous, Le bourg, 24410 ECHOURGNAC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PERIGUEUX

21VE00241

Suivant un acte ssp en date du 04 janvier 2021, il a été constitué une SCI

Dénomination **SCI PsyNApps**

Siège social : 7 rue Marcel Megardon 24430 ANNESSE ET BEAULIEU

Objet : l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains

Capital : 1 000 €.

Durée: 99 ans

Gérant: Mme Hélène FAURE demeurant 7 rue Marcel Megardon 24430 ANNESSE ET BEAULIEU

Cession de parts sociales: soumise au préalable à un agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire Immatriculation au RCS de Périgueux.

21VE00190

Etude de Maîtres Jean-René LATOUR et Benoît PELISSON,
Notaires associés
à PERIGUEUX (Dordogne), 27 rue Gambetta

—

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume ROQUES, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "Jean-René LATOUR et Benoît PELISSON", titulaire d'un Office Notarial à PERIGUEUX (Dordogne), 27 rue Gambetta, le 7 janvier 2021 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La société est dénommée : **SCI MACHADO**.

Le siège social est fixé à : PERIGUEUX (24000), 18 chemin de Beaupuy.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : VINGT MILLE QUATRE CENTS EUROS (20 400,00 EUR), souscrits par apport numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés, à l'exception des transmissions en ligne directe.

Le gérant est Geoffrey MACHADO demeurant PERIGUEUX (24000), 18 chemin de Beaupuy.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX.

Pour avis

Le notaire.

21VE00174

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRANTOME EN PERIGORD du 16 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DURAND FLBA

Siège : 24 Impasse Jules Michelet

ZAE PIERRE LEVEE, 24310 BRANTOME EN PERIGORD

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Florian DURAND, demeurant Lieu-dit le roc 24530 CONDAT SUR TRINCOU

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Périgueux.

POUR AVIS

Le Président

21VE00204

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PERIGUEUX en date du 14 janvier 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : **BCCC PERE ET FILS**. SIÈGE SOCIAL : 30 RUE RIBOT, PERIGUEUX (Dordogne). OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, l'aliénation occasionnelle des immeubles gérés par la SCI. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 100 euros. Montant des apports en numéraire : 100 euros.

GÉRANCE :

- Monsieur BERTRAND CAUPAIN, demeurant 30 RUE RIBOT, PERIGUEUX (Dordogne),

- Monsieur CHARLES CAUPAIN, demeurant 30 RUE RIBOT, PERIGUEUX (Dordogne).

AGRÉMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX. Pour avis.

21VE00238

SCS
Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros Siège social : 11 Route du Douime Lieu-dit Lacoste 24210 AZERAT

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AZERAT du 7 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SCS

Siège social : 11 Route du Douime Lieu-dit Lacoste, 24210 AZERAT

Objet social : Gestion de gîtes, chambres et tables d'hôtes et toutes activités annexes s'y rattachant.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4 000 euros

Gérance:

Monsieur Grégoire LEMAN demeurant 11 Route du Douime Lieu-dit Lacoste 24210 AZERAT

Madame Sandrine MARTHE demeurant 11 Route du Douime Lieu-dit Lacoste 24210 AZERAT

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce des sociétés de PERIGUEUX.

Pour avis

La gérance
21VE00176

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 janvier 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME: Société civile immobilière. DENOMINATION : **Les 4 SIBÔ**

SIÈGE SOCIAL : 24 Rue André Rodriguez 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

OBJET SOCIAL: L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment l'achat d'un terrain et d'un immeuble se situant au 3 Chemin du Cros 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE / DURÉE : 99 ans / CAPITAL : 1 000 euros / APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 000 euros

GÉRANT : BEAUSIR Franck demeurant au 24 Rue André Rodriguez 24750 Boulazac Isle Manoire / CESSION DE PARTS : libre pour les associés et soumise à agrément pour les tiers.

IMMATRICULATION : au RCS PERIGUEUX

Pour avis,
21VE00248

JMTP
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros Siège social La Boëge, 18 rue Monge 24700 MOULIN NEUF

—

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **JMTP**

Siège social : La Boëge, 18 rue Monge, 24700 MOULIN NEUF

Objet social : Terrassement, assainissement, création d'accès chantier, pose de clôture; Construction de piscines maçonnées; Achat revente de matériaux de construction et de travaux publics,

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Michel JANOT demeurant 55 Rue Michel MONTAIGNE 24700 MOULIN NEUF

Immatriculation de la Société au RCS de BERGERAC.

Pour avis. La Gérance
21VE00250

WCS INSTALLATIONS
SAS au capital de 1000 € Lieu-dit Fongauffier Maison en bois Saint Avit de Vialard 24260 LE BUGUE

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ACTE SSPE en date du 15/01/2021, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale: WCS INSTALLATIONS. Forme sociale: SASU. Au capital de: 1000€. Siège social: Lieu-dit Fongauffier Maison en bois Saint Avit de Vialard, 24260 LE BUGUE. Objet: installation de mobil-homes et terrasses dans des campings dans toute l'Europe. Président: M.Ryan Jon WEST demeurant Lieu-dit Fongauffier Maison en bois Saint Avit de Vialard, 24260 LE BUGUE. Clause d'agrément: Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Clause d'admission: Tout associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de ses actions. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC.

21VE00252

LEADER PRICE ROCHE CHALAIS
SARL au capital de 10.000 euros 2 Avenue de Charente 24490 La Roche Chalais 820 495 885 RCS PERIGUEUX

—

Par PV des décisions du 30.11.2020, l'associé unique a décidé de : modifier l'objet social comme suit « la société a pour objet, en France et dans tous pays : le commerce de gros et le commerce de détail en alimentation générale, boissons alcoolisées, droguerie, hygiène, parfumerie, papeterie et le commerce de détails à départements multiples, l'exploitation de surfaces commerciales de type supermarché, comportant notamment la vente des produits listés ci-dessus, et généralement, tous produits vendus par ce type de magasin. », proroger la durée de la société afin que celle-ci soit de 99 années à compter de son immatriculation au RCS, nommer en qualité de Co-gérants M. Franck JOHNER domicilié 15 Square de la Bigue, 60300 Senlis, et M. Franck FRAS domicilié 123 Quai Jules Guesde 94400 Vitry sur Seine, en remplacement de Mr PUGIN Laurent. Mention au RCS de PERIGUEUX.

20VE04630

FIDAL

Société d'Avocats
76 Route de Lyon
24750 Boulazac Isle Manoire

—

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2020 de la Société **SCI DE LA CHATAIGNERAIE,** Société Civile au capital de 550.000 euros, dont le siège social est Domaine de La Tour, 24100 BERGERAC, 448 584 912 RCS BERGERAC, il résulte que :

- Monsieur Daniel MERIGOT demeurant Epanvilliers 86400 BLANZAY, a été nommé Gérant de la société à compter du 30 novembre 2020 et ce pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Laurent TESTUT, démissionnaire en date du même jour.

Mention sera faite au RCS de BERGERAC.

Pour avis
21VE00133

Figec

2 rue Le Bret 24107 BERGERAC CEDEX

—

LAJOIE
Société civile immobilière au capital de 5 000 euros Siège social : Le Moulin 24240 POMPORT 807659255 RCS BERGERAC

—

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 15 DECEMBRE 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :-de transférer le siège social du Le Moulin, 24240 POMPORT au Clos La Garenne - Le Bourg 24 240 ROUFFIGNAC DE SIGOULES à compter du 15/12/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC. Pour avis La Gérance

21VE00134

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 34 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM _____
PRÉNOM _____
ENTREPRISE _____
ADRESSE _____
EMAIL _____
TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

SAINT HUBERT DU CAILLAVET

Société Civile Immobilière
Au capital de 900 €
Siège social : Le Caillavet Saint-Laurent-des-Bâtons
24510 Val-de-Louyre-et-Caudeau
RCS Bergerac 798 877 106

Suivant décisions des associés en date du 26/10/2020, les associés ont décidé à compter de cette même date de nommer de Monsieur Renzo CHABANNES Gérant demeurant Le Caillavet Saint-Laurent-des-Bâtons a Val-de-Louyre-et-Caudeau (24510) en remplacement de Madame Françoise ARNAUD, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Bergerac.

Pour avis
21VE00166

SEGONZAC

SARL au capital de 5 000.00 €
Siège social : 4 rue Albert camus
24700 MONTPON MENESTEROL
804 069 532 RCS PERIGUEUX

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01 janvier 2021 :

L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/01/2021

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

La société a pour objet :

- Exploitation d'une licence de taxi

Nouvelle mention : La société a pour objet :

- l'exploitation d'une licence de taxi

- location gérance d'autorisation de stationnement

- transport de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas 9 places, conducteur compris

- transport de personnes en VTC-transport de personnes en TPMR

- location de véhicules équipés TAXI-location de véhicules < à 9 places avec ou sans chauffeur

- service administratif médical ou paramédical.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX.

Pour avis, la gérance
21VE00178

L.I.C.E.F.I (LEFEBVRE INVESTISSEMENTS ET CONSEILS EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL)

SAS au capital de 27.900 €. Siège social : 11, Les Mas de Luynes - 235 route de Marseille 13080 AIX-EN-PROVENCE. RCS AIX-EN-PROVENCE 839011699. Par décision de l'associé Unique du 15/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 779 route de la Terre des Vialhe- La Veyssière 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU à compter du 15/12/2020. Présidence : M Lefebvre Thierry demeurant 779 route de la Terre des Vialhe - La Veyssière 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU. Radiation au RCS de AIX-EN-PROVENCE et immatriculation au RCS de PERIGUEUX.
21VE00186

CARROSSERIE PUIVIF

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : ANGOISSE
24270 LANOUAILLE
329 185 813 RCS PERIGUEUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 novembre 2020 a décidé de réduire le capital social de 50 000 euros pour le ramener de 100 000 euros à 50 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 400 actions.

Dans le même temps, l'AGE du 30 novembre 2020 a décidé d'augmenter son capital par élévation de la valeur des 400 actions restantes, et d'ainsi ramener le capital de 50 000 euros à 100 000 euros.

Le Président a constaté en date du 23 décembre 2020 que ces opérations sur le capital se trouvaient définitivement réalisées à cette même date.

Les statuts se voient ainsi modifiés :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 100 000 euros. Il est divisé en 400 actions de 250 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Par une décision en date du 30 novembre 2020, la collectivité des associés a pris acte des démissions, à compter du 1er janvier 2021, de Monsieur Jean-Sébastien PUIVIF de ses fonctions de directeur général, et de celle de Jean-Paul PUIVIF de ses fonctions de Président.

Par cette même décision du 30 novembre 2020, la collectivité des associés a décidé de nommer, avec effet au 1er janvier 2021, en qualité de Président : Monsieur Jean-Sébastien PUIVIF, demeurant 9 rue d'Aquitaine – 24270 ANGOISSE, né le 18/09/1976 à ST YRIEIX LA PERCHE ;

Et en qualité de Directeur-Général : Jean-Paul PUIVIF, demeurant Le Bourg – 24270 ANGOISSE, né le 11/08/1954 à ANGOISSE.

POUR AVIS

Le Président
21VE00180

Société d'Avocats
76 Route de Lyon
24750 Boulazac Isle Manoire

Suivant l'assemblée générale extraordinaire des associés du 18 novembre 2020 de la Société **LA BOETIE,** SCI au capital de 500 euros, dont le siège social est 25 bis rue Combe des Dames, 24000 PERIGUEUX, 750 548 216 R.C.S. PERIGUEUX, il a été pris acte de : la démission de Monsieur Jean-Guillaume CLARY de ses fonctions de gérant en date 18 novembre 2020. Madame Isabelle REBIERE exercera seule ses fonctions de Gérante.

Mention sera faite aux RCS de PERIGUEUX.

Pour avis
21VE00181

PITO ENGINEERING

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 Rue Gustave Eiffel, 24750 BOULAZAC
801.247.271 RCS PERIGUEUX

Aux termes d'une décision en date du 8 janvier 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 1 Rue Gustave Eiffel, Boulazac, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE au 8 Rue Alfred Nobel, Boulazac, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE à compter du 1er janvier 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS.

Le Président
21VE00195

CHIFFONS & PATINES

SARL au capital de 8.000 €

Siège : 19 rue Antoine Gadaud 24000 PÉRIGUEUX

820 788 909 R.C.S. Périgueux

Par PV du 04/01/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social, à compter du 01/01/2021 au 41 av Henry Deluc 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE.
21VE00188

CHATEAU MONDAZUR

Société à Responsabilité Limitée au capital de 367 800 euros
Siège social : 19 Chemin du Château d'Eau
24100 CREYSSE
811 954 098 RCS BERGERAC

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes du PV de l'AGE du 30/10/2020, il résulte que le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 120 000 € pour le porter de 367 800 € à 487 800 € par l'émission, au pair, de 12000 parts sociales de 10 euros chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

RCS Bergerac, Pour avis,
21VE00208

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
Rue du Cardinal Richaud
33000 BORDEAUX

CHADOGA

Société en nom collectif au capital de 1 000 euros.
Siège social : Centre Commercial Mézières, 33220 PORT STE FOY PONCHAPT
753 281 567 RCS BERGERAC

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 11/01/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Centre Commercial Mézières, 33220 PORT STE FOY PONCHAPT à 56 Le Petit Négraud, 24240 RAZAC DE SAUSSIGNAC, à compter du même jour, et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts. Pour avis, la Gérance.
21VE00210

CODANT ÉNERGIE BIOMASSE

SAS à associé unique au capital de 1 €

Siège social : 23 avenue Georges Haupinot 24570 LE LARDIN SAINT LAZARE

829.872.639 RCS PERIGUEUX

Suivant PV en date du 17/12/2020, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 19.999 €, par émission de 19.999 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale.

Suivant PV en date du 17/12/2020, le Président dûment habilité à cet effet, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 19.999 € : le capital s'élève désormais à 20.000 €, et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification sera faite au RCS DE PERIGUEUX.
21VE00215

---

2 rue Le Bret 24107 BERGERAC CEDEX

PLOMBERIE OLIVIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 Lieu dit Lafaurie
33570 PUISSEGUIN
500565742 RCS LIBOURNE

MODIFICATION DU CAPITAL

La réduction du capital social de 5 000 euros à 3 200,00 euros ayant fait l'objet d'un acte daté du 14/09/2020 et déposé au RCS le 23/09/2020 est définitivement réalisée avec effet du 26/10/2020.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq mille (5 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à TROIS MILLE DEUX CENT euros (3 200,00 euros).

Pour avis La Gérance
21VE00221

CAMBEROU PEINTURE

SASU au capital de 1€

Siège social : 114 ROUTE DU GRAND CORDON, 24230 SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH

833 789 118 RCS de BERGERAC

Le 01/01/2021, l'AGO a décidé de transférer le siège social au : LE PLATIER, 24230 SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH.

Modification au RCS de BERGERAC
21VE00222

LOCAPPARTHUR

Société civile immobilière au capital de 100 €
Siège : 45 Rue DU GENERAL LECLERC 95500 GONESSE
843545195 RCS de PONTOISE

Par décision de l'AGE du 14/01/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 70 Route de limoges 24420 ANTONNE ET TRIGONANT.

Gérant: Mme ARRECHEA Allison 70 route de limoges 24420 ANTONNE ET TRIGONANT

Radiation au RCS de PONTOISE et réimmatriculation au RCS de PERIGUEUX.
21VE00225

ING&MO

SAS au capital de 13 500 €
Siège social: 36 Avenue Jean Jaurès 46200 SOUILLAC
819 863 820 RCS CAHORS

Par décision du 22/12 /2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 36 Avenue Jean Jaurès à SOUILLAC 46200, à CENAC ET SAINT JULIEN 24250 Grande Rue.

RCS CAHORS, à compter du 22/12/2020, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Le Président en est Monsieur JEANTE Fabien, Les Mazers 24200VITRAC.

La Société sera désormais immatriculée au RCS de BERGERAC.

Pour avis, le président.
21VE00236

2AC AQUITAINE
Société d'expertise comptable
123 quai de Brazza – 33100 BORDEAUX
05 56 48 81 40 - www.2acaquitaine.fr

—

BERTRAND JACQUES
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : rue Jean Giono
24700 MONTPON MENESTEROL
890 677 628 RCS PERIGUEUX

—

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'un acte en date du 14/12/2020, M. Bertrand JACQUES a fait apport à la société de 949 parts sociales de la société BIOCOOP – LES SAVEURS DU POTAGER pour une valeur de 341 640 € moyennant l'attribution de 341 640 parts sociales d'un euro chacune à créer à titre d'augmentation de capital sous réserve de la vérification et de l'approbation de l'apport par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire des associés a, le 30/12/2020, approuvé et accepté les termes du contrat d'apport, l'évaluation et la rémunération des apports eux-mêmes au vu du rapport établi par M. Serge ZAMORA, commissaire aux apports désigné par acte unanime des associés en date du 30/11/2020. Elle a en conséquence constaté l'augmentation du capital et modifié corrélativement les statuts de la société.

Le capital est désormais fixé à la somme de 342 640 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

21VE00251

LES JURISTES ASSOCIES DU SUD-OUEST
Société d'Avocats
29-31 rue Ferrère
33000 Bordeaux

—

MD FOREST
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Les Mails
24140 ST GEORGES DE MONTCLARD
823 971 411 RCS BERGERAC

—

L'Associée Unique a en date du 15.12.20 décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et l'associée unique.

Monsieur Maxime DUJOU, demeurant demeurant Lieudit Peychenval – (24520) LAMONZIE MONTASTRUC, a été nommé en qualité de liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.

21VE00169

Étude de Étienne DUBUISSON
Notaire associé de la selarl
ACTION NOTAIRE
24310 BRANTÔME en Périgord

—

Par acte de Étienne DUBUISSON, Notaire à BRANTÔME, du 3/12/2020, enregistré à SPFE de PÉRIGUEUX le 15/12/2020 Dossier 2020 00049791 Réf. : 2404P01 2020 N 01646 enreg. : 131 €, la collectivité des associés de la société dénommée SCI SEVDAM, au capital de 1.524,49 €, immatriculée au RCS de Périgueux sous le n° 395 127 897, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 3/12/2020 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Claude BERSAC et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à LACHAPELLE FAUCHER (24530), Las Fons, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de PERIGUEUX.

Pour unique insertion

Me DUBUISSON.

21VE00167

---

2 rue Le Bret 24107 BERGERAC CEDEX

—

GUYOT
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : Le Bourg Sud
24380 FOULEIX
Siège de liquidation : Le bourg Sud 24380 FOULEIX
491837449 RCS PERIGUEUX

—

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30 décembre 2020 au FOULEIX, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Sylvain GUYOT, demeurant Le Bourg Sud 24380 FOULEIX, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

21VE00232

CARROSSERIE JUMEL

SAS au capital de 1000 € Siège social : Zone des Galandoux 24150 LALINDE RCS BERGERAC 821796455

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 18/12/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M JUMEL David demeurant 1260 route Dautres 24150 MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/12/2020 . Radiation au RCS de BERGERAC.

21VE00212

LES JURISTES ASSOCIES DU SUD-OUEST
Société d'Avocats
29-31 rue Ferrère
33000 Bordeaux

—

MD FOREST
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Les Mails
24140 ST GEORGES DE MONTCLARD
823 971 411 RCS BERGERAC

—

AVIS DE LIQUIDATION

En date du 15.12.20, l'Associée Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.

21VE00171

DISSOLUTION

MR 24 IMMOBILIER

Société civile immobilière

Au capital de 1.000 euros

Siège social : 20 rue des Marguerites

24100 BERGERAC

RCS BERGERAC 537 571 119

Suivant AGE du 01.12.2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation. M. Laurent ROCHER, demeurant à BERGERAC (24100) 9 av du Président Wilson, a été nommé en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Bergerac.

Pour avis, le Liquidateur.

21VE00226

LIQUIDATION

MR 24 IMMOBILIER

Société civile immobilière

Au capital de 1.000 euros

Siège social : 20 rue des Marguerites

24100 BERGERAC

RCS BERGERAC 537 571 119

Suivant AGO en date du 23.12.2020, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de Commerce de BERGERAC.

Pour avis, le liquidateur

21VE00227

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte SSP du 29/10/2020, la Société **TOTAL MARKETING FRANCE** S.A.S au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 92000 NANTERRE - 562, Avenue du Parc de l'Ile, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 3 ans à compter du 01/11/2020 à la **SARL D'ONDES ALLAM** au capital de 7500,00 € dont le siège social est à TERRASSON LAVILLEDIEU 24120 ROUTE DE BRIVE RN89 - AVENUE VICTOR HUGO, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le n° 484 266 630 un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé Relais TERRASSON MOULIN ROUGE sis à la même adresse.

Le présent contrat liant la Société TOTAL MARKETING FRANCE et la SARL D'ONDES ALLAM a pris fin le 13/01/2021.

21VE00202

Maître Sylvain FERCOQ
Notaire associé
Office notarial de NONTRON (Dordogne),
24 Avenue Jules Ferry.

—

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sylvain FERCOQ, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée "LES NOTAIRES DU PERIGORD VERT", titulaire d'un Office Notarial à NONTRON (Dordogne), 24 Avenue Jules Ferry, CRPCEN 24049, le 18 décembre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-Etienne **WEBER**, retraité, et Madame Frédérique Isabelle **MAHIEU**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PERIGUEUX (24000) 13 boulevard des Arènes.

Mariés à la mairie de AUGIGNAC (24300) le 4 mars 1989 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître LOTHAIRE, notaire à BORDEAUX, le 22février 1989.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans es trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

21VE00132

Conformément aux dispositions des articles L 331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après désigné :

Immeuble situé commune de TOCANE-SAINT-APRE cadastré

Section AW n° 59, lieudit «La Tuilière » d'une superficie de 00ha 05a 64ca (futaie)

Section AW n° 78, lieudit «La Filolie » d'une superficie de 00ha 69a 05ca (taillis)

Section BN n° 172, lieudit «Bois de Manieux» d'une superficie de 00ha 12a 10ca (futaie)

Soit une superficie totale de 00ha 86a 79ca.

Moyennant le prix principal de MILLE TROIS CENT DEUX EUROS (1.302,00 eur) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, et la provision sur frais et droits d'acquisition.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de TOCANE-SAINT-APRE pour faire connaître à Maître Vincent BARNERIAS-DESPLAS, Notaire à PERIGUEUX (24000), 2 bis rue Victor Hugo, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.

21VE00157

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 janvier 2013, **Madame** Yvette Louise Jeanne **GROSSEUVRE**, en son vivant retraitée, **veuve** de Monsieur Georges René **CHAMBON**, demeurant à SIGOULES-ET-FLAUGEAC (24240) Route de Perthus EHPAD Les Pergolas.

Née à CLERMONT-FERRAND (63000), le 1er juillet 1924.

Décédée à SIGOULES-ET-FLAUGEAC (24240) (FRANCE), le 1er décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Delphine WLACHE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Hervé CORIC, Yann LEOTY, Olivier SAVARY, Delphine WLACHE et Vincent TREHOU, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à MONTLHERY (Essonne), 57, route d'Orléans, le 15 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Delphine WLACHE, notaire à MONTLHERY (Essonne) 57 route d'Orléans, référence CRPCEN : 91010, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BERGERAC de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

21VE00247

Dans l'annonce 21EJ00031 concernant la société **Cabinet d'opération de diagnostiques et sécurité** parue le 06/01/2021 dans La vie économique du sud ouest -24, il fallait lire : Aucun SIGLE en lieu et place de Le sigle: CODS24 'Diag. Le reste est sans changement.

21VE00135

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PÉRIGUEUX

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 18/29), le Tribunal judiciaire de Périgueux a prononcé la CLOTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF des opérations de la liquidation judiciaire de **LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES PATRONS BOULANGERS ET BOULANGERS PATISSIERS DE LA DORDOGNE,** ayant son siège 29, rue des Jacobins - 24000 Périgueux Activité : Syndicat professionnel

21300008

Par jugement en date du 14 Décembre 2020, le Tribunal judiciaire de Périgueux a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de **L'association AUXILIAIRE DE LA VIE SOCIAL SERVICES (AVS SERVICES)** ayant son siège social 2 rue du Serment 24000 Périgueux

21300009

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 15/12), le Tribunal judiciaire de Périgueux a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de **M. Alain MOYRAND**, né le 20-09-1962 à ST YREIX LA PERCHE (Hte Vienne) demeurant Vendeuil - 24270 ANGOISSE Activité : Exploitant agricole

21300010

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 16/52), le Tribunal judiciaire de Périgueux a MODIFIÉ le PLAN DE SAUVEGARDE de **M. Cyril HARMATT,** demeurant « La Tannerie » - 24320 ST PAUL LIZONNE Eleveur bovin COMMISSAIRE AU PLAN : SCP LGA Le Mercurial - 78 rue Victor Hugo - 24000 Périgueux JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID

21300011

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 19/10), le Tribunal judiciaire de Périgueux a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de **M. Dominique PERRIGAULT** exerçant sous l'enseigne **DP. CONSEILS** inscrite au RCS de Périgueux sous le n° 333 504 892 ayant son siège Le Moulin de Chambon - 24160 SAINT JORY LAS BLOUX Activité Périgueux : Formateur

21300012

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 20/12), le Tribunal judiciaire de Périgueux a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de **M. Francis DUBOIS**, demeurant Lieu-dit Le Boursaneix - 24450 Firbeix Activité : Exploitant agricole A constaté la cessation des paiements au : 09 novembre 2020 MANDATAIRE JUDICIAIRE : SCP LGA 78 rue Victor Hugo 24000 Périgueux JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID A ordonné la publicité dudit jugement. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SCP LGA, demeurant 78 rue Victor Hugo - 24000 Périgueux, au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

21300013

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 20/11), le Tribunal judiciaire de Périgueux a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de **M. Pierre IMOLA** né le 30/09/1972 à Périgueux (24) demeurant 2 Rue des Remparts - 24000 Périgueux Activité : Chef d'Exploitation A constaté la cessation des paiements au : 02 novembre 2020 MANDATAIRE JUDICIAIRE : SCP AMAUGER TEXIER 1, Place du Général Leclerc 24000 Périgueux JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID A ordonné la publicité dudit jugement. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SCP AMAUGER TEXIER, Mandataire, demeurant 1, Place du Général Leclerc - 24000 PERIGUEUX, au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

21300016

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 17/30), le Tribunal judiciaire de Périgueux a prononcé la CLOTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF des opérations de la liquidation judiciaire de **M. Francis DURAND**, demeurant Poteau de Brussy - 24270 ST MESMIN Chef d'Exploitation

21300014

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 13/16), le Tribunal judiciaire de Périgueux a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de **M. Jean-Marie LAFFITTE** demeurant 19B, Place de l'Abbaye - 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU Activité : Conseil en Entreprise

21300015

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 20/02), le Tribunal judiciaire de Périgueux a ouvert une procédure de CONVERSION DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE à l'égard de La **S.C.I. CHIC ET CHOC** inscrite au RCS de Périgueux sous le n° 808 785 612 Ayant son siège Les Brugeroux de Montassot - 24420 SAVIGNAC LES EGLISES Activité : Acquisition, administration et gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers Date de cessation des paiements au : 01 novembre 2019 LIQUIDATEUR : S.C.P. LGA 78 rue Victor Hugo - 24000 Périgueux JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID A ordonné la publicité dudit jugement.

21300021

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 17/03), le Tribunal judiciaire de Périgueux a MODIFIÉ le PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE de **S.C.I. «AU FIL DE L'EAU»** Inscrite au RCS de Périgueux sous le n° 529 489 742 ayant son siège Rhins - 24300 ABJAT SUR BANDIAT Activité : Acquisition, location tout immeuble COMMISSAIRE AU PLAN : SCP LGA Le Mercurial - 78 rue Victor Hugo - 24000 Périgueux JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID

21300019

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 17/04), le Tribunal judiciaire de Périgueux a MODIFIÉ le PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE de La **S.C.I. «LA PETITE RIVIERE»,** inscrite au RCS de Périgueux sous le n° 527 550 883 ayant son siège social Rhins - 24300 ABJAT SUR BANDIAT Activité : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers COMMISSAIRE AU PLAN : SCP LGA Le Mercurial - 78 rue Victor Hugo - 24000 Périgueux JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID

21300020

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 19/29), le Tribunal judiciaire de Périgueux a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de **Madame Julie PERRIN** née le 03 mai 1982 à LAVAL (Mayenne) demeurant 15 bis rue du Gué de Barnabé - 24000 Périgueux Activité : Agent commercial

21300017

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 18/22), le Tribunal judiciaire de Périgueux a MODIFIÉ le PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE de **Mme Olena KUKHARUK** Demeurant Draille - 24700 ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE Exploitante agricole COMMISSAIRE AU PLAN : SCP LGA Le Mercurial - 78 rue Victor Hugo - 24000 Périgueux JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID

21300018

Par jugement en date du 14 Décembre 2020 (RG n° 17/01), le Tribunal judiciaire de Périgueux a MODIFIÉ le PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE de la **S.C.I. LE CHEMIN DES NUAGES BLANCS**, inscrite au RCS de Périgueux sous le n° 533 426 706 ayant son siège Lieudit Rhins - 24300 ABJAT SUR BANDIAT Activité : Acquisition, administration et gestion par location de tous immeubles COMMISSAIRE AU PLAN : SCP LGA Le Mercurial - 78 rue Victor Hugo - 24000 Périgueux JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU-ARBID

21300022

POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

47. LOT-ET-GARONNE

SAFER NOUVELLE AQUITAINE

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L141-3 et 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AS 47 19 0153 01

Parcelles de terre

Commune de Cavarc(47) : 1 ha 86 a 80 ca « Saint dizier » : D- 372- 373- 639[370]- 642[371]

Commune de Ferrensac(47) : 16 ha 37 a 54 ca « Metairie de la mespoule » : AE- 7- 8- 12- 13- 15- 16- 17- 18- 151[11]- 153[14]

Libre

Aucun bâtiment

XA 47 18 0167 01

Propriété composée de bâtiments d'exploitation, pruniers, terres et lac d'irrigation.

Commune de Gontaud-de-Nogaret(47) : 24 ha 25 a 71 ca

«Belloc »: M- 320- 323 - « Freche » : M- 387- 388- 389- 390- 401- 403[F1]- 403[F2]- 403[F3]- 407- 417- 623[402]- 624[402][F1]- 624[402][F2]- 626[404] - « Jacarie » : E- 23- 24 - « La carrerotte » : M- 486- 487- 488(C)[P1]- 489- 490- 491- 495[P1] - « Marot » : E- 143- 144 - « Mayne de larroque » : M- 262- 263 - « Poncet » : M- 274- 275- 314[F1]- 314[F2]- 315- 316 - « Rolland » : E- 13- 14- 15- 16- 17- 18- 19- 20- 21- 22

Libre

Bâtiments d'exploitation

XA 47 20 0066 01

Parcelles de terre

Commune de Grateloup-Saint-Gayrand (47) : 44 ha 44 a 65 ca « Baquerot » : 243ZE- 15(J)- 15(K)- 50[18](AJ)- 50[18](AK)[F1] - « France » : 243ZC- 108[11] - « Galie » : 243ZE- 12(B)- 12(AJ)- 12(AK)- 95[13] - « Granbal » : 243ZC- 28(J)- 28(K) - « Lacrose » : 243ZC- 8- 127[6]- 135[4]- 157[130](J)- 157[130](K)- 158[130] - « Tartifume » : 243ZC- 63[33]- 141[64]

Libre

Aucun bâtiment

AS 47 20 0137 01

Parcelles de terres et vergers, sans bâti.

Commune de Montpezat(47) : 3 ha 15 a 35 ca « Grand pre » : A- 296[F1]- 296[F2]- 297[F1]- 297[F2] - « Saint andre nord » : B- 245- 246

Commune de Saint-Sardos(47) : 8 ha 41 a 70 ca « Grande piece » : A- 369- 370- 371- 372- 373- 374- 375- 376

Libre

Aucun bâtiment

XA 47 20 0088 01

Parcelles de terre

Commune de Grateloup-Saint-Gayrand (47) : 11 ha 00 a 00 ca « Chaulet » : 243ZH- 73[16][P1]- 84[58][P1]

Libre

Aucun bâtiment

XA 47 21 0004 01

Parcelles de terres et petit bosquet

Commune de Astaffort(47) : 10 ha 52 a 76 ca « Lauzin » : WP- 1 - « Monplaisir »: WP- 26- 30- 32[27](K)- 32[27](J)[F1]

Libre

Aucun bâtiment

XA 47 21 0005 01

Parcelles de terre

Commune de Beaugas(47) : 3 ha 40 a 70 ca « Aux teoulies » : ZW- 2- 3

Libre

Aucun bâtiment

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit ou par voie dématérialisée sur le site http://www.saferna.fr/ au plus tard le **03/02/2021**, en précisant leurs coordonnées téléphoniques, au bureau de la Safer Nouvelle-Aquitaine, 271, Rue de Péchabout, 47008 AGEN, Tel : 05 53 95 19 19, où des compléments d'information peuvent être obtenus.

21300024

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
Rue du Cardinal Richaud
33000 BORDEAUX

IMMOBILIER BASTILHAIR

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 38 avenue Jean Monnet, 47240 CASTELCULIER

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CASTELCULIER du 01/01/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : **IMMOBILIER BASTILHAIR**

Siège social : 38 avenue Jean Monnet, 47240 CASTELCULIER

Objet social : L'acquisition d'un immeuble sis à CASTELCULIER (47240) 38 avenue Jean Monnet, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou terrains dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Nathalie LAURENS, demeurant 11 avenue de l'Occitanie, 47240 CASTELCULIER,

Clauses relatives aux cessions de parts :

Agrément requis dans tous les cas.

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN. Pour avis La Gérance

21VE00182

SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington – 47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778 – www.alpha-conseilsavocats.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement le 11 Janvier 2021 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **EURÊKA**

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 1.000 euros

Siège social : Au bourg – 47310 MONCAUT

Objet social : l'acquisition, l'échange, l'apport en Société de tous immeubles bâtis ou non et de tous droits réels immobiliers, l'acquisition de tous droits à bail, la gestion, l'administration, la location et l'exploitation desdits biens ; toutes activités dites de marchands de biens,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Président : Alexandra FREGONESE demeurant Au Bourg – 47310 MONCAUT

Admission aux Assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Toutes les cessions d'actions, sauf entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés adopté à la majorité des voix des associés.

Immatriculation de la Société au R.C. S. d'AGEN.

Pour avis - Le Président
21VE00161

AVIS DE CONSTITUTION

AT.services47

Société à responsabilité limité

eau capital de 1 000 euros

Siège social : 9, Impasse Edmond Rambaud47390 LAYRAC

Aux termes d'un acte sous signature privée endate à LAYRAC du 12/01/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AT.services47

Siège social : 9, Impasse Edmond Rambaud,47390 LAYRAC

Objet social : les activités de peinture en bâtiment, la plâtrerie, les joints, les travaux de revêtement de sols et murs et parquets, l'entretien de locaux, le vide-maison

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance :Monsieur Xavier LETRONG demeurant à LAYRAC(47390) – 9 Impasse Edmond Rambaud.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis

La Gérance
21VE00216

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AIGUILLON en date du 15/12/2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CONFLUENT INVEST

SIEGE SOCIAL : 3 rue Lucie Aubrac, ZAC de Fromadan, 47190 AIGUILLON

OBJET : marchand de biens, apporteur d'affaires

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 1 000 euros en numéraire

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions est donné par la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Sami JABEL, demeurant 2 rue Yves du Manoir, 47190 AIGUILLON

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis, le président
21VE00092

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRAX du 14 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **ARRIBOT INVEST**

Siège social : ZA Le Barrail, 47310 BRAX

Objet social : la prise de participations dans toutes sociétés; la gestion des titres de participation ; la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières ; la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises ; toutes prestations de services concourant à la gestion de toutes entreprises ou sociétés ainsi que toutes activités similaires, connexes ou complémentaires ; l'animation de tout groupe de société ; la formation professionnelle dans le domaine de la construction et du bâtiment ; la réalisation de tous diagnostics, toutes expertises et études dans le domaine de la construction et du bâtiment ,

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 100 000 euros

Gérance : Monsieur Lionel BARRULL, demeurant lieu-dit « FAURAT » - 47310 SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN

Pour avis

Le Gérant
21VE00220

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2021, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée à Associé Unique de Chirurgiens-dentistes.

DÉNOMINATION : SELARL Docteur FATAS CAMILLE.

SIÈGE SOCIAL : 80/82 Boulevard de la Liberté – 47000 - AGEN.

OBJET : La société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut réaliser toutes opérations civiles, financières, immobilières ou mobilières légalement autorisées, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, de nature à favoriser son activité, sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste.

DURÉE : QUATRE VINGT DIX NEUF ANNÉES, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : MILLE EUROS, divisé en CENT parts de DIX EUROS chacune, souscrites en numéraire et libérées en totalité.

GÉRANCE : Monsieur Camille FATAS, demeurant 9 rue Charles De Gaulle, pour une durée indéterminée.

RCS : La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN.

Pour mention.
21VE00217

Avis est donné de la constitution d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination sociale : SIGNALISATION ROUTIERE RESPONSABLE AGENAISE

Sigle : SRRA

Siège social : 1765 bis, avenue Georges Guignard, ZI Barlefond Bas, 47550 BOE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Agen

Capital social : 5 000 Euros

Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger :

L'activité de peintures sur route, dans le respect de l'environnement et de l'homme

Toutes activités annexes, connexes et complémentaires à l'activité principale

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés crées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Transmission des actions : la transmission des actions à titre gratuit ou onéreux sont libres.

Président : Mme Sonia LOUPIAS demeurant à Testas Sud, 82200 MONTESQUIEU

La société sera immatriculée au RCS d'AGEN

Pour avis, le Président
21VE00201

2CML
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : lieudit JABRES, 47220 FALS

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/01/2021 à FALS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **2CML**

Siège social : lieudit JABRES, 47220 FALS

Objet social : l'acquisition, la prise à bail de bâtiments ou de terrains, la mise en valeur, la construction, la gestion, la location, nue ou meublée d'immeubles, bâtis ou non, pour tout usage, de fractions d'immeubles et parts de sociétés immobilières

Les dites activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérants : Chantal, Nicole Patricia LAVALEUR née SARRAMIAC, demeurant lieudit « JABRES » 47220 FALS et Matthieu Rémy LAVALEUR, demeurant, 37, rue Garonne 47000 AGEN

Immatriculation de la Société au répertoire des métiers de AGEN (47)

Pour avis

La Gérance
21VE00249

AVIS DE CONSTITUTION

LES PIERRES DU TEMPS

Société par actions simplifiée au capital de 276000 euros

Siège social : Z.A. La Rigaoude, 47360PRAYSSAS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRAYSSAS du 21/12/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : LES PIERRES DU TEMPS

Siège : Z.A. La Rigaoude, 47360 PRAYSSAS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 276 000 euros

Objet : - la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres de participation ci-après apportés à la Société,

- la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières dont la Société deviendra propriétaire par voie d'apport, d'achat, d'augmentation de capital, d'apport partiel d'actif, de fusion ou autrement,

- la participation de la Société, par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport,de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création,d'acquisition, de location, de prise en location-gérance tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

Et généralement, toutes opérations industrielles,commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Frédéric RUDELLE demeurant à LAUGNAC (47360) – lieudit Peyre.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

POUR AVIS

Le Président
21VE00197

Par ASSP en date du 03/01/2021 il a été constitué une SCI dénommée :

MÉDI9

Siège social : 21 rue Léris Lhermitte 47200 MARMANDE. Capital : 200 €. Objet social : L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financiers portant intérêt ; L'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social ; Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société ; Gérance : M BENQUET Daniel demeurant 21 rue Léris Lhermitte 47200 MARMANDE ; Mme DARCHE épouse BENQUET Marie-Line demeurant 21 rue Léris Lhermitte 47200 MARMANDE Durée : 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de AGEN.
21VE00125

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT ANTOINE DE FICALBA du 07/01/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ROCHEPY

Forme sociale : Société civile immobilière

Siège social : 245 Route de Rochepy, 47340 SAINT ANTOINE DE FICALBA

Objet social :

Propriété et gestion de tous biens mobiliers et immobiliers et toutes prises de participations ou d'intérêts dans toutes Sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 € constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Xavier GUILLON, demeurant 245 Route de Rochepy, 47340 SAINT ANTOINE DE FICALBA

Clauses relatives aux cessions de parts : quelle que soit la qualité du cessionnaire, avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Agen

La Gérance
21VE00183

AVIS DE CONSTITUTION

SCI HUGO

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Siège social : Z.A. La Rigaoude, 47360 PRAYSSAS

RCS AGEN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRAYSSAS du 14/01/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI HUGO

Siège social : Z.A. La Rigaoude, 47360 PRAYSSAS

Objet social :

- L'acquisition, l'aménagement, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, la location ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement(emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social,

- Tous Placements financiers, prise de participation dans toutes sociétés de quelque forme qu'elles soient à la condition de conserver à la société son caractère civil,

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Frédéric RUDELLE demeurant à LAUGNAC (47360) – Lieudit Peyre

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas.

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis

La Gérance
21VE00240

HDOSL

SCI au capital de 1500 € Siège social : BARTHE 47550 BOE RCS AGEN 840834949

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 53 IMPASSE ALFRED DE VIGNY 47000 AGEN à compter du 12/12/2020.

Modification au RCS de AGEN.
21VE00126

LEXYMORE

5 rue Duplessy 33000 Bordeaux

—

MODIFICATION

Aux termes d'un procès-verbal en date du 20/11/2020 des associés de la société **ARHFI**, société par actions simplifiée au capital de 535.900 euros dont le siège social est situé 6 chemin de Mariotte 47310 ESTILLAC, immatriculée au RCS d'AGEN n° 883 333 908, le capital social a été augmenté de 265.100 euros en numéraire pour être porté de 535.900 à 801.000 euros.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancienne mention

Capital : 535.900 euros

Nouvelle mention

Capital : 801.000 euros

Mention sera faite au RCS d'AGEN

Pour Avis.
21VE00136

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

—

Aux termes d'une délibération en date du 8 janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **FERGIE**, société civile au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis Rue du Nord « Ithaque » 47310 SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS, immatriculée au RCS sous le numéro 539 403 410 RCS AGEN, a décidé de transférer le siège social au 32 Rue des Orangers 33200 BORDEAUX à compter du 8 janvier 2021, et de modifier en conséquence l'article intitulé SIEGE des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 539 403 410 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance
21VE00138

SOCIETE DU SAPIN
Exploitation Agricole à Responsabilité limitée au capital de 57 625,73 € Siège social : Guinet Massoules (47140) PENNE D'AGENAIS 333 484 780 RCS AGEN

—

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er août 2014, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité de proroger la durée de la société d'une durée de 69 ans. La durée totale de la société à compter de son immatriculation sera de 99 ans.

Pour avis et mention

La gérance
21VE00164

DE LA DUCHESSE

SCI au capital de 34 301 €
Siège social : Pomarède,
47110 STE LIVRADE SUR LOT
388 465 437 RCS AGEN

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 15/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social à Pomarède, 47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT à compter du 15/12/2020.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis.

21VE00140

ROCHAMBEAU

SCI au capital de 45 735 €
Siège social : Pomarède,
47110 STE LIVRADE SUR LOT
391 214 582 RCS AGEN

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 15/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social à Pomarède, 47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT à compter du 15/12/2020.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis.

21VE00141

SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington – 47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778 – www.alpha-conseilsavocats.fr

GÉRANCE

SCM JASMIN

Société civile de moyens

au capital de 3049 euros

Siège social : 748 Avenue du Général Leclerc47000 AGEN

782 149 660 R.C.S. AGEN

Aux termes d'une décision en date du 21/12/2020,les associés ont décidés de nommer, en qualité de gérant, à compter du 1er Janvier 2021, en remplacement de Monsieur Pierre-Luc BOYER démissionnaire, Madame Margaux DIVERNET QUERIAUD demeurant 32 rue de Strasbourg – 47000 AGEN, et ce pour une durée illimitée.

Pour avis-La Gérance
21VE00142

ESTHETIQUE BOUDOU/ GOLSE SNC

Société en Nom Collectif au capital de 51 400.00 euros
Siège social : 3 Bis, Place Edouard HERRIOT
47400 – TONNEINS
RCS AGEN 478 733 595
(2004 B 50133)

1) - Aux termes d'un acte sous seings privés en date à TONNEINS (47) du 31 décembre 2020, enregistré auprès du SPFE D'AGEN 1, le 08 janvier 2021, Mme Bernadette GOLSE a cédé au profit de Mme Sandy BOUDOU, les deux cent cinquante sept (257) parts sociales, numérotées de 1 à 257, qu'elle détenait au sein de la Société.

2) - Aux termes des décisions de l'Associée Unique en date du 31 décembre 2020, dont le procès-verbal été enregistrée au SPFE D'AGEN 1, le 08 janvier 2021, il a été constaté :

-la démission, en qualité de gérante de la société, de Mme Bernadette GOLSE, à compter du 31 décembre 2020,

-à compter du 31 décembre 2020, la transformation de la Société en société à Responsabilité Limitée à Associé Unique, sans création d'un être moral nouveau et l'adoption du texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège social, sa durée et les dates de son exercice social demeurent inchangés. Sa dénomination et la gérance ont été modifiées.

En conséquence, il est apporté les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

ASSOCIEES :

Ancienne mention :

Mme Bernadette Sylvie Annie GOLSE, demeurant à TONNEINS – 47400 – 44, Cours de L'YSER.

Mme Sandy Danielle BOUDOU, demeurant à TONNEINS – 47400 – Impasse CARNOT.

Nouvelle mention : Mme Sandy BOUDOU, demeurant au TEMPLE-SUR-LOT – 47100 – "Cavaillé".

FORME : la Société, précédemment sous forme de SNC a adopté les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique.

DÉNOMINATION SOCIALE : la Société avait pour dénomination sociale : ESTHETIQUE BOUDOU/GOLSE SNC et sous sa nouvelle forme, elle a pour dénomination sociale : CARPE DIEM INSTITUT.

GÉRANCE : avant sa transformation, la gérance de la Société était assurée conjointement par Mme Bernadette GOLSE et Mme Sandy BOUDOU.

En conséquence, sous sa nouvelle forme, la gérance de la Société est uniquement assurée par Mme Sandy BOUDOU, demeurant au TEMPLE-SUR-LOT – 47100 – "Cavaillé", Mme GOLSE ayant démissionné de ses fonctions, à compter du 31 décembre 2020.

Pour avis

La Gérante,

Mme Sandy BOUDOU
21VE00143

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DE SA JECO

GAEC au capital de 102 900 €
Siège social : « Saint Jean »
(47350) LABRETONIE
353 931 439 RCS AGEN

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er mars 2019, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité de proroger la durée de la société d'une durée de 1 an. La durée totale de la société à compter de son immatriculation sera de 31 ans.

Pour avis et mention.

La gérance
21VE00162

SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington - 47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778 – www.alpha-conseilsavocats.fr

CAPITAL SOCIAL

START

SAS au capital de 301 000€ porté à 331.000€

Siège Social : ZA Artigueloube16 avenue Jean Jaurés – 47550 BOE

844 246 181 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 11/01/2021,l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 30.000 € pour le porter de 301.000 € à331.000 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Capital social : 301.000 €.

Nouvelle mention : Capital social : 331.000 €.

Pour avis, le Président.Cet
21VE00150

"EURL VIGNEAU MECANIQUE"

Devenue « SARL VIGNEAU MECANIQUE »
Société à responsabilité limitée
Au capital initial de 7 500 € porté à 450 000 €
Siège social : ZI de Bacoue
47700 - CASTELJALOUX
RCS AGEN n° 443 540 786

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 21 décembre 2020, il résulte que :

? Le capital a été augmenté de QUATRE CENT QUARANTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (442 500 €), pour être porté à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €), par incorporation de réserves. L'article « 7 – Capital social » des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention

Capital : SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7 500 €)

Nouvelle mention

Capital : QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €)

? La dénomination sociale de la société a été modifiée, à compter du même jour, et devient : « SARL VIGNEAU MECANIQUE ». L'article « 3 – Dénomination » des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention

Dénomination sociale : EURL VIGNEAU MECANIQUE

Nouvelle mention

Dénomination sociale : SARL VIGNEAU MECANIQUE

Mention sera faite au RCS : AGEN.

Pour avis, M. Christophe VIGNEAU Gérant
21VE00154

SASU HOME BUILDER au capital de 100 €, 144 T Route de Portet 31270 Villeneuve Tolosane siren 840696223 RCS Toulouse. Par délibération en date du 01.12.2020, l' AGE a décidé de modifier le siège social. Ancienne adresse: 144 T Route de Portet 31270 Villeneuve Tolosane. Nouvelle adresse : 2 Rue des Tisserands 47310 Aubiac. L'article 4 des statuts est modifié. Mr OUMANSOURI Hicham 144 T Route de Portet 31270 Villeneuve Tolosane démissionne de la présidence à compter du 01.12.2020. Mr KOUACH Jaoud 9 Rue des Marguerites 47480 Pont Du Casse devient président. L'article 9 des statuts est modifié. RCS Agen
21VE00191

« Philippe SAMARUT et Damien LEGRAND, Notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial »
1050 Avenue du Midi
47000 AGEN
397 794 184 R.C.S AGEN

Suite à la cession sous condition suspensive reçue par Maître LAPOTRE ROUZADE, notaire à AGEN, le 2 juin 2020, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT AGEN 1 le 08/06/2020 Dossier 2020 00014956 référence 4704P01 2020N 00458 et acte de réalisation de la condition suspensive reçu par Maître LAPOTRE-ROUZADE, notaire à AGEN, le 24 novembre 2020 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT AGEN 1 le 26/11/2020 Dossier 2020 00034450 référence 4704P01 2020N 01059

-1°) Maître Damien LEGRAND, notaire, époux de Madame Nathalie Laurence Isabelle GRUAU, demeurant à AGEN (47000) 63 rue Bonis, né à NANTES (44000) le 15 juillet 1976 a été nommé cogérant de la société à compter du 05 novembre 2020 sans limitation de durée, en remplacement de Maître Jean-Philippe Luc Norbert SEMPOL, notaire, époux de Madame Pascale Colette Paule GUILLERE, demeurant à MONTAGNAC SUR AUVIGNON (47600) lieu-dit Le Boy, né à ALGER (ALGERIE) le 18 janvier 1957, pour cause de départ à la retraite.

-2°) Changement de raison sociale à compter du 5 novembre 2020 :

Anciennement : « PHILIPPE SAMARUT et JEAN PHILIPPE SEMPOL, NOTAIRES, ASS.SCP TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL »,

Nouvelle :« Philippe SAMARUT et Damien LEGRAND, Notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial »

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance
21VE00156

O SPORT SANTE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10 000.00 €
Siège social : 5 Impasse des Lilas ZAC LARROUY
47310 ROQUEFORT
802 497 396 RCS AGEN

EXTENSION OBJET SOCIAL

D'un PV de l'associé unique du 27/11/2020, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 27/11/2020, aux activités de conseil en alimentation et conception et vente de plats cuisinés sans boisson alcoolisée.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AGEN .
21VE00179

SOCIETE WILLY TRANS

SARL Au capital de 32 000 €
Siège social : TOUSTAN
(47140) FRESPECH
435 366 158 RCS AGEN

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/12/2020, il a été décidé de modifier la gérance à compter du 1er décembre 2020 :

Ancien gérant : M. Gabriel, Marie, Louis, Ghislain PORAS

Nouveau gérant : Mr William, Pierre, Antoine, Ghislain, Junior PORAS, demeurant Lieudit Replat 47140 MASSELS

Pour avis,

La gérance
21VE00163

AVENIR ET AMBITION

Société à responsabilité limitée
Au capital social de :
13.000,00 EUR
Siège social : SALLELES D'AUDE (11590)
6 Impasse de la Picoutine
R.C.S. NARBONNE n° 517.788.402

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 décembre 2020, les associés ont décidé les modifications suivantes à compter du même jour :

- Transfert du siège social de la société à NERAC (47600) Rue Stravinsky.- Changement de la dénomination de la société qui devient : TERRE A L'HORIZON.

Gérant : M. Sylvestre FAUQUEMBERGUE demeurant à NERAC (47600) Rue Stravinsky.

La société sera radiée au R.C.S. de NARBONNE et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. d'AGEN.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis, La Gérance
21VE00196

GLSC PROXIMITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 38 rue Grande Plaine
59193 ERQUINGHEM LYS
802 549 238 RCS LILLE METROPOLE

TRANSFERT DU SIÈGE

Par décision du 10 décembre 2020, l'associé unique a transféré le siège social au Lieudit Baran 47150 MONFLANQUIN à compter de ce jour, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 802 549 238 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Gérance : Grégory LAMBIN, demeurant 47 Lieudit Baran 47150 MONFLANQUIN.

Pour avis.
21VE00205

SOCIETE DU SAPIN

Exploitation Agricole à Responsabilité limitée
au capital de 57 625,73 €
Siège social : Guinet Massoules (47140) PENNE D'AGENAIS
333 484 780 RCS AGEN

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er décembre 2020, il a été décidé à compter du 1er décembre 2020 :

- De modifier la gérance suite au retrait de M. PORAS Gabriel. Le nouveau gérant est M. William, Pierre, Antoine, Ghislain, Junior PORAS, demeurant Lieudit Replat 47140 MASSELS.

- De modifier la dénomination sociale : la nouvelle dénomination est : WILLY FARM

- De transférer le siège social au 138 Chemin de Toustans 47140 FRESPECH.

Pour avis,

La gérance
21VE00165

SARL AMBULANCES A.B.C. AQUITAINE

Sarl au capital de 7622,45 euros
Siège social : 75 Rue René Cassin 47000 AGEN
339 663 700 RCS Agen

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 31/12/20, il a été décidé :

-de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Les fonctions de gérant de M. Philippe BAREYRE ont pris fin à compter du même jour.

-de modifier la dénomination de la société qui devient : SAS AMBULANCES A.B.C.AQUITAINE

-de nommer la SOCIÉTÉ CIVILE BAREYRE, société civile au capital de 144 979,02 euros, siège social : 9 Chemin de las Graves - 47310 ROQUEFORT, 419 069 745 RCS AGEN en qualité de Président.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d' Agen.
21VE00193

VOXEL
Société d'Avocats
1 rue François Hennebique
ZAC de Trenque Bât. Atlium
47920 Bias
Tél : 05 53 47 00 00
Fax : 05 53 47 49 00
www.voxel-avocats.fr

SOCIETE GESTION EXPLOITATION DU SUD OUEST

Sigle : SOGEXSO
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 714.000 euros
Siège social : Lieudit « Jouze »
47400 GONTAUD DE NOGARET
500 657 051 R.C.S. AGEN

.

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 janvier 2021, les associés ont nommé, à effet du 1er janvier 2021, Madame Pascale ZANUT, née CARDOIT, demeurant 717, route de Blanquine - 47400 GONTAUD DE NOGARET, née le 11 août 1963 à PAU (64), en qualité de gérante pour une durée illimitée. Pour avis - Le gérant
21VE00184

Maître Lucie LANTAUME-BAUDET
Notaire Associée
Allée de l'Albret
47130 BRUCH

SCI LUIS

Société Civile Immobilière
Pot de Lèbe 47230 BARBASTE
RCS AGEN 881 725 824

AUGEMENTATION DE CAPITAL

Suivant acte reçu par Maître Lucie LANTAUME-BAUDET, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Frédéric BLAJAN, Brice LAGIER et Lucie LANTAUME-BAUDET, notaires associés », titulaire d'un office notarial à BRUCH (Lot-et-Garonne), Allée de l'Albret, et dont le siège social est situé à NERAC (47600) 1 Rue du Château, le 7 décembre 2020, a été effectuée une augmentation de capital social par apport d'un bien immobilier d'une valeur de Vingt Mille Euros par Monsieur Emmanuel Christophe NOVAL, et création de 2000 nouvelles parts sociales de DIX Euros (10,00 eur) chacune, entièrement libérées, numérotées de 51 à 2 050.

L'ancien capital est de : 500 Euros .

Le nouveau capital est de : 20.500,00 Euros

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AGEN (47000).

Pour avis

Le notaire

21VE00203

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société **PIGAR**, Société civile immobilière, au capital de 609,80 euros, dont le siège social est situé Marché d'intérêt National – 47000 AGEN, 383 782 232 RCS AGEN, a décidé de nommer en qualité de Gérant : la société PRIM@EVER SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 1 006 400 euros, ayant son siège social sis Marché d'intérêt national, 47000 AGEN, immatriculée sous le numéro 612 750 117, pour une durée illimitée à compter du 16 septembre 2020, en remplacement de Monsieur Rémy GARNIER, démissionnaire.

Pour avis

La Gérance
21VE00173

AMBULANCES SERIGNACAISES

Sarl au capital de 100 000 euros
Siège social : 5 Place de l'Église
47310 SERIGNAC SUR GARONNE
443 209 614 RCS Agen

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 31/12/20, il a été décidé :

-de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la durée la dénomination et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Les fonctions de gérants de M. Philippe BAREYRE et de Mme Marina BAREYRE ont pris fin à compter du même jour.

-de nommer la SOCIÉTÉ CIVILE BAREYRE, société civile au capital de 144 979,02 euros, siège social : 9 Chemin de las Graves - 47310 ROQUEFORT, 419 069 745 RCS AGEN en qualité de Président.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d' Agen.
21VE00194

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Aux termes d'une délibération en date du 24 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société **SCISCA**, société à responsabilité limitée, au capital de 253 000 euros, dont le siège social est sis Lieu dit Girouflat, 47200 MARMANDE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 499 096 444 RCS AGEN, a décidé de remplacer, à compter du 24 décembre 2020, la dénomination sociale SCISCA par **FOSS LED** et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS

La Gérance
21VE00246

IMMO-Z

SCI au capital de 1.500 €
Siège social : 4 Chemin de Labernèze-Bas 47310 Moirax
RCS Agen 797 774 452

Les associés en date du 21 décembre 2020 ont décidé la transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée à compter de ce jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société Civile Immobilière

Nouvelle mention : Société à Responsabilité Limitée.

Les autres mentions précédemment publiées ne sont pas modifiées.

Pour avis
21VE00198

POUR TOUTES
VOS ANNONCES LÉGALES
05 56 81 17 32
annonces-legales@vie-economique.com

LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

SCI KAJEAN

Société civile immobilière au capital de 2 000 euros
61, boulevard Carnot
47000 AGEN
884 939 430 RCS AGEN

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 Décembre 2020 le siège social a été transféré à 1, rue Hector Berlioz – 47510 FOULAYRONNES avec effet au 1er Janvier 2021 ; la société ne conservant plus aucune activité à l'ancien siège.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.Pour avis

21VE00223

LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

7ÈME ART CATERING

Société par actions simplifiée
Siège : 61, boulevard Carnot
47000 AGEN
795 133 263 RCS AGEN

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 Décembre 2020, le siège social a été transféré à 47510 FOULAYRONNES, 1, rue Hector Berlioz, avec effet à compter du 1er Janvier 2021; la société ne conservant plus aucune activité à l'ancien siège.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

21VE00230

SAS TOP VIANDES

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros. Siège social : Abattoirs, Rue Nicolas Leblanc 47303 VILLENEUVE SUR LOT 812 654 630 RCS AGEN - AVIS DE PUBLICITE. Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 15 Janvier 2021 : La dénomination sociale a été modifiée et devient BK VIANDES à compter du 1er Février 2021. En conséquence, l'article "Dénomination " des statuts a été modifié comme suit : Ancienne dénomination : SAS TOP VIANDES. Nouvelle dénomination : BK VIANDES. Mention sera faite au RCS de AGEN Pour avis,

21VE00235

DS AVOCATS
11, allée de la Pacific
33800 BORDEAUX

Par acte unanime des associés en date du 31/12/20 de la Société **VERTIGO LAB**, SAS au capital de 2000 **€**, sise LD Pigaillon, 47700 ANZEX (538 544 404 RCS AGEN), la Société CARICA, SAS au capital de 1.049.000 **€**, sise LD Pigaillon, 47700 ANZEX (883 639 080 RCS AGEN) a été nommé en qualité de présidente, à compter du 01/01/21, pour une durée illimitée, en remplacement de Thomas BINET, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis.

21VE00206

LA VIE ECONOMIQUE DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

SE CHARGE DE VOS **APPELS D'OFFRES** & **AVIS D'ENQUÊTE**

LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES VOUS ASSURE :

LA PUBLICATION DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES EST OBLIGATOIRE

Marché de travaux < 5 548 000 €
Fournitures et Services (État) < 144 000 €
Fournitures et services (Collectivités) < 211 000 €

BOOSTER LES RÉPONSES DES ENTREPRISES AVEC UNE PARUTION À **PRIX RÉDUIT** QUEL QUE SOIT LE SEUIL DE VOTRE MARCHÉ

SCEA DE GUYENNE

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 400.000 €
Siège social
« Les Pigeons Blancs »
47400 VILLETON
450 850 383 RCS AGEN

AVIS DE FUSION

Le traité de fusion établi par acte sous seing privé le 12 novembre 2020 entre la Société SCEA DE GUYENNE, société absorbante, et la Société FRAIZOBON, SARL au capital de 10.000 **€** dont le siège social est situé « Pigeon Blanc » 47400 VILLETON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 529 631 087, société absorbée, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée, a été déposé pour chaque société au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN le 12 novembre 2020, selon récépissés de dépôt en date du 16 novembre 2020 et a fait l'objet d'une publication au BODACC du 21 et 22 novembre 2020 au nom de chaque société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'associée Unique de la société FRAIZOBON, ni par l'associée unique de la société SCEA DE GUYENNE.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 31 décembre 2020 à minuit.

La société SMPH, SAS au capital de 3.105.520 **€** dont le siège social est situé « Pigeon Blanc » 47400 VILLETON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 529 215 667, société mère de la société SCEA DE GUYENNE et de la société FRAIZOBON détenant depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN, la totalité des parts sociales représentant la totalité du capital des Sociétés FRAIZOBON et SCEA DE GUYENNE, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la société SCEA DE GUYENNE et la Société FRAIZOBON a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis

21VE00228

SCEA « FERME O FRUITS »

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 39 484.31 Euros
Siège social : « Charrière »
47110 – LE TEMPLE SUR LOT
RCS AGEN 423 742 170
SIRET 423 742 170 00016
Code APE 0124Z

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2020, il a été notamment :

- Constaté la démission de ses fonctions de Gérant de M. Charles BENEDETTI, à compter du 31 décembre 2020,

- Nommé, en qualité de Gérante, en remplacement de celui-ci, Mme Nora-Laure BENEDETTI, à compter du 1er janvier 2021 pour une durée illimitée.

En conséquence, il est apporté la modification suivante aux mentions antérieurement publiées :

GÉRANCE

ANCIENNE MENTION : Monsieur Charles Jean-Marie BENEDETTI, demeurant à LE TEMPLE SUR LOT (47110), lieudit "Charrière". Né à ALGER (Algérie) le 04 septembre 1958.

NOUVELLE MENTION :

Madame Nora-Laure BENEDETTI née MILOUD-BAKIR, demeurant à LE TEMPLE SUR LOT (47110) lieudit « Charrière ». Née à LYON (69) le 22 décembre 1966.

Pour avis,

Le Gérant, Charles BENEDETTI

21VE00231

SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington - 47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778
www.alpha-conseilsavocats.fr

AVIS DE MODIFICATIONS

SOCIETE CIVILE DE MOYENS D'IMAGERIE MEDICALE DES RADIOLOGUES DE MOYENNE GARONNE

Société Civile de Moyens

au capital de 2.134,53 euros

Siège social : 10 Rue Ledru-Rollin 47000 AGEN

335 149 852 R.C.S. AGEN

Suivant décision des associés du 30 Décembre2020, le capital social a été réduit de 152,40 **€** pour être ramené de 2.286,93 euros à 2.134,53 euros, par voie de rachat par la société de 10 parts sociales.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancienne mention : Capital : 2.286,93euros

Nouvelle mention : Capital : 2.134,53 euros.

Il a également été constaté la démission de Monsieur Cyrille DRAPEAU de son mandat de cogérant à compter du 30 décembre 2020 et la nomination, à compter de la même date et pour une durée illimitée, en qualité de cogérant, de la Société SELARL DU DOCTEUR CYRILLE DRAPEAU, dont le siège est sis 3 rue Francis CARCO – 47000 AGEN (884 684 903 RCS AGEN).

Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis - La Gérance

21VE00242

SCP LAURENT ALEAUME

Société civile professionnelle transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 365 877,64 euros
Siège social : 66, Rue Mirabeau
47000 AGEN
392 300 737 RCS Agen

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 28 décembre 2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

La dénomination sociale devient OFFICE NOTARIAL LAURENT ALEAUME.

Le capital social reste fixé à la somme de 365 877,64 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus d'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Les fonctions de Monsieur Laurent ALEAUME, gérant, ont cessé du fait de la transformation. Monsieur Laurent ALEAUME, demeurant 5, rue Floirac à AGEN (47000), a été désigné en qualité de Président de la SAS.

Pour avis,

Le Président.

21VE00243

SARL DU MIDI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7 622,45 euros

Siège : Le Bourg, 47470 BEAUVILLE

Siège de liquidation : " Le Bourg" 47470 BEAUVILLE

401 362 124 RCS AGEN

L'Assemblée Générale réunie le 23 décembre 2020 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Chantal FIEUZAL, demeurant Le Bourg 47470 BEAUVILLE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Agen, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur
21VE00175

SARL MENUISERIE DU RECH

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 106000 euros
Siège social : LDT RECH
47470 DONDAS
R.C.S. AGEN B 394 757 819

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du jeudi 31 décembre 2020, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Monsieur BERTHOUMIEUX Serge, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN (47), en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

La société sera radiée audit registre.

Pour avis, le liquidateur
21VE00160

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DE SA JECO

GAEC en liquidation
au capital de 102 900 €
Siège social : « Saint Jean »
(47350) LABRETONIE
353 931 439 RCS AGEN

AVIS DE LIQUIDATION

La collectivité des associés a approuvé le 31 décembre 2020, le compte définitif de liquidation, déchargé Mr David DA ROS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

Pour avis.
21VE00147

SOLUTI'HOME

Société à responsabilité limitée
En liquidation au capital
de 2 000 euros
Siège social : Clavier
47150 MONFLANQUIN
811.778.133 R.C.S. AGEN

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M Jean-Christophe NICODEME demeurant : Clavier - 47150 MONFLANQUIN, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Clavier - 47150 MONFLANQUIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d' Agen, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur
21VE00218

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DE SA JECO

GAEC au capital de 102 900 €
Siège social : « Saint Jean »
(47350) LABRETONIE
353 931 439 RCS AGEN

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 27 décembre 2020, a décidé de dissoudre la société par anticipation à compter du 27 décembre 2020.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, Mr David DA ROS, demeurant Saint Jean (47350) LABRETONIE et fixé le siège de la liquidation à l'adresse du siège social.

Pour avis.
21VE00146

SOLUTI'HOME

Société à responsabilité limitée
En liquidation au capital
de 2 000 euros
Siège social : Clavier
47150 MONFLANQUIN
811.778.133 R.C.S. AGEN

LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020 à Clavier 47150 MONFLANQUIN, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Christophe NICODEME, demeurant à Clavier 47150 MONFLANQUIN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Agen, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur
21VE00219

FRAIZOBON

SARL au capital de 10.000 €
Siège social :
« Pigeon Blanc »
47400 VILLETON
529 631 087 RCS AGEN

AVIS DE DISSOLUTION

Le traité de fusion établi par acte sous seing privé le 12 novembre 2020 entre la Société FRAIZOBON, société absorbée, et la Société SCEA DE GUYENNE, Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 400.000 € dont le siège social est situé « Les Pigeons Blancs » 47400 VILLETON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 450 850 383, société absorbante, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée, a été déposé pour chaque société au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN le 12 novembre 2020, selon récépissés de dépôt en date du 16 novembre 2020 et a fait l'objet d'une publication au BODACC du 21 et 22 novembre 2020 au nom de chaque société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'associée Unique de la société FRAIZOBON, ni par l'associée unique de la société SCEA DE GUYENNE.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 31 décembre 2020 à minuit.

La société SMPH, SAS au capital de 3.105.520 € dont le siège social est situé « Pigeon Blanc » 47400 VILLETON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 529 215 667, société mère de la société SCEA DE GUYENNE et de la société FRAIZOBON détenant depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN, la totalité des parts sociales représentant la totalité du capital des Sociétés FRAIZOBON et SCEA DE GUYENNE, la Société FRAIZOBON a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis
21VE00229

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société **MAISON 47**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 25 000 euros, ayant son siège sis 144 Bis rue Emile Zola - 47000 AGEN, immatriculée sous le numéro 878 179 142 RCS AGEN, réunie le 6 janvier 2021, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Fabien FLAMENT, demeurant Les Moulins à vent – 47320 LAFITTE SUR LOT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Les Moulins à vent – 47320 LAFITTE SUR LOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur
21VE00177

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES
SE CHARGE DE VOS
APPELS D'OFFRES & AVIS D'ENQUÊTE
WWW.VIE-ECONOMIQUE.COM

SELARL F. BLAJAN
B. LAGIER
et Lucie LANTAUME-BAUDET
Notaires Associés
1 rue du Château
47600 NERAC

DONATION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me BLAJAN, notaire à NERAC, le 31 décembre 2020, enregistré au SPFE AGEN 1, le 8 janvier 2021 Dossier 2021 00000637 Référence 4704P01 2021 N 00036,

Monsieur Christian **CHECHIN**, demeurant à BARBASTE (47230) 70 route des martinets, veuf de Madame Martine RAYNAUD et non remarié ;

A fait donation au profit de M. Kévin **CHECHIN**, demeurant à ANDIRAN (47170) lieu-dit "Bariquère", célibataire, ayant conclu un PACS avec Melle Léa DELOUPE ;

De La MOITIE INDIVISE en PLEINE PROPRIETE d'un fonds artisanal et commercial de garage automobile - atelier de réparation exploité à MEZIN (47170), lieudit "Le Coude", lui appartenant, connu sous le nom professionnel "GARAGE CHECHIN Christian Agent Renault", et pour lequel le DONATEUR est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AGEN, sous le numéro 380 444 737.

Jouissance également à compter du 31/12/2020.

Evaluation : en ce qui concerne la moitié indivise en pleine propriété du fonds de commerce objet de la présente donation, le BIEN a une valeur transmise de 50.000 euros.

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs domiciles respectifs.

Pour Avis
21VE00151

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 mars 2012, Madame Marie **BLATT**, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Bernard Marie Henri Louis **LA DROITTE**, demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT (47300) rue René Chabrié.

Née à METZ (57000), le 4 septembre 1931.

Décédée à VILLENEUVE-SUR-LOT (47300) (FRANCE), le 10 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Céline GRASS DARQUE, notaire associé de la Société : " Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Office Notarial Saint-Cyr, titulaire d'un Office Notarial" ayant son siège à VILLENEUVE SUR LOT, 32 Boulevard Saint Cyr, le 14 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Céline GRASS DARQUE,notaire à VILLENEUVE SUR LOT, 32 boulevard Saint Cyr, référence CRPCEN : 47044, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AGEN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
21VE00233

Antoine PEQUEGNOT - Hervé PEYSSON
Notaires Associés
Espace Belle Etoile - 81 rue Henri Fabre
BP 8 - 38920 CROLLES CEDEX

Suivant acte reçu le 04/01/2021 par Me Antoine PEQUEGNOT, Notaire associé de la SCP "Antoine PEQUEGNOT et Hervé PEYSSON", titulaire d'un office notarial à CROLLES (Isère), dûment enregistré, a été cédé à titre gratuit dans un acte de Donation-Partage, un fonds de commerce de site de E-commerce, par :

Monsieur Jean Louis LABEYRIE, Retraité, et Madame Florence Edith BEJOT, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à ROUMAGNE (47800) Saint-Romain.

Monsieur est né à MAULEON-LICHARRE (64130), le 22/11/1953 et de nationalité française

Madame est née à PARIS (10ème), le 10/02/1956 et de nationalité française

Mariés à la Mairie de HALSOU (64480), le 11/07/1981 sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Mme Florence BEJOT épouse LABEYRIE, exploite ledit fonds en son nom personnel en sa qualité d'auto-entrepreneur (RCS D'AGEN sous le n° 392 711 404)

A : Madame Charlotte Mayalen Jacqueline LABEYRIE, Gérante de société, épouse de Monsieur Emmanuel Alexandre RODRIGUES, demeurant à FROGES (38190) 9 lotissement Les Iris

Née à PARIS (18eme) le 17/02/1983 et de nationalité française

Mariée à la mairie de YEVRE-LA-VILLE (45300) le 29/05/2015 sous le régime de la participation aux acquêts, (articles 1569 et suivants du Code civil), suivant contrat de mariage reçu le 21/05/2015 par Me Frédéric BRAUD, notaire à GRENOBLE (Isère). Non modifié depuis.

Désignation du fonds : Un fonds de commerce de site marchand de E-commerce connu sous la dénomination LE LINGE DE JADIS pour lequel un des donateurs Mme Florence BEJOT épouse LABEYRIE est immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 392711404.

Ledit fonds comprenant :

les éléments incorporels :le fichier clientèle attaché au site d'E-commerce

le site internet www.lelingedejadis.net évalué à la somme de 200,00 Euros

Les éléments corporels :le stock de marchandises évalué à la somme de 34.800,00 Euros

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession a été consentie et acceptée à titre gratuit aux termes de ladite Donation-Partage.
21VE00159

RECTIFICATIF / ADDITIF

Rectificatif à l'annonce n° 21VE00183 parue le 20/01/2021, concernant la société SCI ROCHEPY, il a lieu de lire : 725 Route de ROCHEPY au lieu de 245 Route de ROCHEPY.
21VE00185

VOS ANNONCES
IMMOBILIER
EMPLOI
PUBLICITÉ
COMMERCIALE
05 56 52 32 13

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudège
CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
SIRET 456 200 476 00038

Directeur de la publication : Guillaume **LALAU**
Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET**
Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET**
Direction artistique : David **PEYS**

Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëllie **SANZ**

Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE**
Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH**, Chantal **BOSSY**, Suzanne **BOIREAU-TARTARAT** & Nelly **BETAILLE**

Chargée de Webmarketing
et Community Manager : Cyrielle **MORFEA**
Community Manager : Ignat **SMIRNOV**

Responsable annonces légales :
Emmanuelle **GESLAIN**

Direction financière et administrative :
Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable :
Florence **MANOEUVRIER**

Service abonnement : Catherine **DEPETRIS**

Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU**

Service commercial annonces légales :
Anthony **BLUTEAU**, Franck **DUPERIÉ** &
Christine **SABOURIN**

Secretariat : Khedidja **OUIS**

PUBLICITÉ
Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire
Parution le mercredi

Impression : **ROTIMPRES**
Routage : **SUD MAILING**

Commission paritaire
n° 1022 I 182705
ISSN 2729-0034
Prix unitaire : 1,30 €
Abonnement 1 an : 34 €
Membre RésoHebdoEco

FRAIS DE REPAS DES SALARIÉS POUR 2021

Limites d'exonération des frais de repas des salariés pris en charge par l'employeur.

La prise en charge par l'employeur des frais de repas des salariés peut prendre la forme de remboursements, d'indemnités forfaitaires, ou de fourniture gratuite. Cette prise en charge constitue un supplément de rémunération soumis en principe aux charges sociales. L'Urssaf définit chaque année des évaluations forfaitaires des frais de repas. Lorsque les indemnités de repas ne dépassent ces évaluations, elles sont exonérées de charges sociales. Les limites suivantes s'appliquent aux indemnités versées à compter du 1er janvier 2021 et correspondant à des périodes d'emplois accomplies à compter de cette date.
Si le repas est fourni directement par l'employeur, la dépense correspondante s'ajoute à la rémunération et doit être soumise aux charges sociales. L'Urssaf admet de retenir une évaluation forfaitaire de 4,95 euros. Lorsque le salarié prend son repas dans le restaurant d'entreprise ou la cantine, la participation de l'employeur n'est pas soumise à cotisations dès lors que le salarié paie plus de 50 % de l'évaluation forfaitaire (soit 2,48 euros par repas). Dans les entreprises de restauration, l'avantage en nature nourriture peut être évalué au montant du minimum garanti, soit 3,65 euros par repas.

TITRES-RESTAURANT

La contribution patronale aux titres-restaurant bénéficie d'une exonération sociale et fiscale. Pour 2021, la limite d'exonération est fixée à 5,54 euros. Elle correspond à une valeur libératoire des titres comprise entre 9,23 euros (participation de l'employeur de 60 %) et 11,08 euros (participation de l'employeur de 50 %).

FRAIS DE REPAS DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Depuis 2020, les frais de repas des dirigeants sociaux, assimilés aux salariés, peuvent être retenus selon l'évaluation forfaitaire de l'Urssaf et non plus obligatoirement pour leur montant réel. Cette disposition concerne les gérants minoritaires de SARL et de SELARL, les présidents et dirigeants des sociétés anonymes et des sociétés par actions simplifiées (SAS, SELAS).

ÉVALUATION DES FRAIS DE REPAS 2021, EN EUROS PAR REPAS

- Minimum garanti (secteur des hôtels, cafés, restaurants) : **3,65**
- Repas (tous secteurs) : **4,95**
- Repas pris sur le lieu de travail, panier repas... : **6,70**
- Repas en déplacement (hors restaurant) : **9,40**
- Repas en déplacement (restaurant) : **19,10**
- Indemnités de grand déplacement * : **19,10**
- Participation patronale maximale aux titres-restaurant : **5,54**

* La limite d'exonération des indemnités de grand déplacement est réduite de 15 % du 4e au 24e mois, et de 30 % du 25e au 72e mois.

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2019 T2	115,21	+ 2,33 %
2019 T3	115,60	+ 1,90 %
2019 T4	116,16	+ 1,84 %
2020 T1	116,23	+ 1,39 %
2020 T2	115,42	+ 0,18 %
2020 T3	115,70	+ 0,43 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE
PLAFOND MENSUEL

2021 : 3 428 €
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2019

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1 147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1 200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1 256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1 301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,2375
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,0674) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	NOV. 2019	NOV. 2020	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	103,71	104,73	0.2 %
INDICE HORS TABAC	104,52	103,75	- 0,1 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS – IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
1er TRIMESTRE 2020	130,57	+ 0,92 %
2e TRIMESTRE 2020	130,57	+ 0,66 %
3e TRIMESTRE 2020	130,59	+ 0,46 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,25 €	1 554,62 €

2020 ANNÉE TERRIBLE

Les arrivées internationales ont chuté de 72 % au cours des dix premiers mois de 2020, en raison des restrictions sur les voyages et de la lutte mondiale pour contenir la pandémie de Covid-19.

Par Vincent ROUSSET

C'est hélas un constat sans appel : 2020 aura été la pire année jamais enregistrée dans l'histoire du tourisme mondial. Selon les toutes dernières données de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT), les destinations ont accueilli 900 millions de touristes internationaux de moins entre janvier et octobre par rapport à la même période en 2019. Cette situation se traduit par une perte de 935 milliards de dollars de recettes d'exportation du tourisme international, soit plus de dix fois la perte enregistrée en 2009 sous l'impact de la crise économique mondiale. « Même si l'annonce d'un vaccin renforce la confiance des voyageurs, la route est encore longue vers la reprise. Il nous faut donc intensifier nos efforts pour ouvrir les frontières en toute sécurité en soutenant les emplois et les entreprises du secteur du tourisme. Il ressort de plus en plus clairement que le tourisme est l'un des secteurs les plus touchés par cette crise sans précédent », a déclaré le Secrétaire général de l'OMT, Zurab Pololikashvili.

L'EUROPE EST LA RÉGION OÙ LE NOMBRE DE DESTINATIONS A LE PLUS DIMINUÉ

L'Europe est la région où le nombre de destinations (91 % au 1er novembre 2020) a le plus diminué, principalement parmi les États membres de la zone Schengen. Les Amériques ont connu une amélioration progressive depuis juin, avec des baisses comparativement plus faibles des arrivées internationales jusqu'en octobre. Cela s'explique par la réouverture de nombreuses destinations de la région, dont les petits États insulaires en développement des Caraïbes. La demande reste globalement faible malgré une légère amélioration sur certains marchés. Les données concernant les dépenses du tourisme international continuent de refléter une très faible demande pour les voyages à l'étranger. Toutefois, certains grands marchés comme les États-Unis, l'Allemagne et la France ont montré des signes de reprise ces derniers mois. En outre, la demande touristique intérieure continue de croître sur certains marchés, dont la Chine et la Russie. Les scénarios étendus pour 2021-2024 présentés par l'institution spécialisée des Nations Unies pour le tourisme font état d'un rebondissement pour le second semestre 2021.

4 MILLIONS POUR LE TOURISME NÉO-AQUITAIN

4 millions d'euros, c'est le montant de la nouvelle aide exceptionnelle aux acteurs du tourisme, votée le 17 décembre par les élus du de la Région Nouvelle-Aquitaine, en complément des règlements d'intervention existants. Ce nouveau soutien régional au secteur qui représente 9 % du produit intérieur brut régional et 140 000 emplois, dont 50 % de saisonniers, vise à soutenir les opérateurs touristiques face aux difficultés de trésorerie et dans leurs investissements pour rebondir en 2021.

© Shutterstock